

SOCIÉTÉ



Mais qui sont-ils?

Le Baiser de l'Hôtel de ville est l'un des plus célèbres clichés de Robert Doisneau. Mais il est présentement au centre d'une étrange controverse; pas moins de trois personnes prétendent être les protagonistes de la photo... Pas de doute: il y en a au moins une de trop!

Page B-1

Pour la culture, les jeunes consomment de plus en plus en anglais

Michel Venne

de notre bureau de Québec

MALGRÉ la loi 101, l'usage du français dans les activités culturelles pratiquées par les jeunes Québécois a connu un recul entre 1978 et 1990, selon une enquête réalisée pour le Conseil de la langue française.

L'usage du français a perdu du terrain même chez les élèves qui fréquentent l'école française, qu'ils soient allophones, anglophones ou même francophones.

Moins de la moitié des jeunes francophones s'adonnent, en effet, à leurs loisirs culturels en français, si on exclut la lecture (de livres, de journaux ou de magazines) où le français conserve la préférence de la majorité.

L'anglais est déjà ou est en train de devenir le premier choix des jeunes francophones à la télévision, à la radio, au cinéma, aussi bien que pour la chanson populaire, les jeux vidéo, les spectacles sur scène. La situation est pire à Montréal et à Hull, où l'offre d'activités culturelles en anglais est importante.

La chute démographique et la marginalisation des anglophones n'a en outre entraîné «aucune ré-

duction notable dans l'usage de la langue anglaise» par les jeunes. La force d'attraction de l'anglais est restée la même.

L'auteur de l'étude, le sociologue de l'Université McGill Uli Locher, soutient toutefois que la présence de l'anglais dans la vie quotidienne des jeunes aurait sans doute été plus grande sans la loi 101.

«Le faible recul que nous avons constaté chez les jeunes n'est probablement qu'un aperçu de ce qui serait arrivé sans la Charte de la langue française», écrit-il dans une communication présentée à la minivernée dans le cadre d'un séminaire privé du Conseil de la langue française.

M. Locher constate que les allophones qui fréquentent l'école anglaise adoptent un comportement similaire à celui des anglophones et ils sont en voie d'être assimilés par cet univers anglais. Or, sans la loi 101, nombre d'allophones se trouveraient aujourd'hui dans le système anglophone, sujets à cette assimilation galopante.

Au contraire, sans doute parce qu'ils fréquentent l'école française en grande majorité, on trouve plus d'allophones, aujourd'hui, qui servent du français dans au moins

Voir page A-4 : Culture

Le ministère du Revenu met Raymond Malenfant en faillite

Celui-ci décide d'en appeler de la décision du tribunal

Robert Dutrisac

RAYMOND MALENFANT, le «toffe de La Malbaie», comme certains aimaient l'appeler, a plié l'échine et a dû déclarer faillite, les manoeuvres de dernières minutes pour éviter sa chute ayant échoué.

Répondant à une requête de Revenu Québec auquel la famille Malenfant et son groupe hôtelier doivent près de 6 millions \$, le juge René Letarte, de la Cour supérieure, a annulé la proposition concordataire du 30 mars 1992, ce qui se traduit par la faillite personnelle des intimés, Raymond Malenfant, sa femme et ses quatre enfants.

Les Malenfant risquent de tout perdre puisqu'ils n'ont pas pris la précaution habituelle de protéger certains de leurs biens personnels de l'avidité des créanciers.

Vindicatif comme toujours, M. Malenfant, par la voix de son avocat, Me Pierre Leclerc, a fait savoir, en fin d'après-midi hier, qu'il en appelle de la décision du tribunal.

Dans son jugement, sévère à bien des égards, le juge Letarte, doutant de la bonne foi de l'homme d'affaires, a également rejeté une requête voulant qu'il recoure à la nouvelle loi sur la faillite et obtienne

ainsi un autre sursis.

«Les attermoissements et les délais obtenus en partie grâce à des affidavits comportant des vérités incomplètes, les conflits d'intérêts apparents sont autant d'éléments permettant au tribunal de s'interroger sur la diligence et la bonne foi», écrit le juge dans sa décision.

«Aujourd'hui, l'on sait que les affirmations des requêtes contenaient des demi-vérités, mais aussi au moins des demi-faussetés», ajoute-t-il par ailleurs.

Dans la même veine, le juge Letarte égratigne également au passage le syndic Coopers & Lybrand et son avocat, Me Bill Noonan, de Hickson, Sirois, censés représenter l'ensemble des créanciers des Malenfant.

Il note que «l'un et l'autre ont donné l'impression d'avoir, consciemment ou non, protégé davantage les intérêts des proposant (les Malenfant) que ceux des créanciers».

Le juge a d'ailleurs nommé un autre syndic pour s'occuper de la faillite, Me Pierre Poliquin, de la firme Samson Belair, à Québec.

Le Groupe Malenfant, qui accuse des dettes de plus de 150 millions \$, avait obtenu plusieurs délais de la Cour. C'est le 21 juin 1991 que les Malenfant déposent une première proposition concordataire. De propositions en assemblées des créanciers, les Malenfant gagnent du temps, obtiennent un dernier délai de 45 jours le 15 octobre 1992 pour que le 30 novembre dernier, en pleine nuit, à peine quelques heures après l'entrée de la nouvelle loi sur les faillites, le Malenfant demandent d'y recourir, voyant là une possibilité de repousser au 21 janvier 1993 la date fatidique du remboursement des créanciers.

De ce dernier épisode, le juge Letarte écrit que «le recours en pleine nuit à un article d'une nouvelle loi qui déclare spécifiquement ne pas s'appliquer tient beaucoup plus de la dernière cartouche que de l'exercice justifiable d'un droit concédé par la loi».

Devant le juge, M. Malenfant a fait miroiter un prêt immobilier de 39 millions \$ que lui consentirait la

Voir page A-4 : Malenfant



Raymond Malenfant et sa famille risquent de tout perdre

La diplomatie américaine entre les mains de Warren Christopher

La Défense est confiée à Les Aspin

LITTLE ROCK (Reuter-AFP) — Le président-élu américain Bill Clinton a choisi hier Warren Christopher, chef de son équipe de transition, pour le poste de secrétaire d'Etat.

Les Aspin, président de la Commission des services armés de la Chambre des représentants, s'est vu confier le poste de secrétaire à la Défense et Madeleine Albright celui d'ambassadeur auprès des Nations unies.

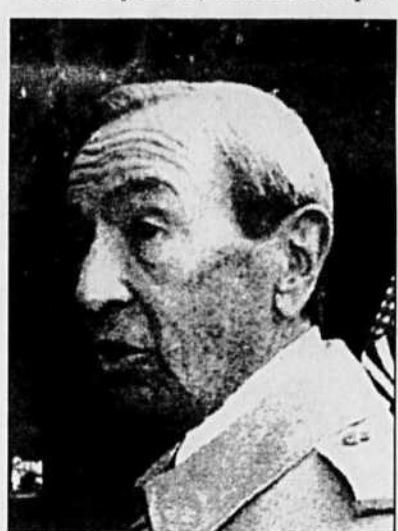
Bill Clinton, qui s'était donné comme date-butoir le 25 décembre pour achever la mise en place de son gouvernement, a confié la direction de la CIA à James Woolsey, ancien sous-secrétaire à la Marine.

L'amiral en retraite William Crowe sera le conseiller du nouveau chef de la Maison-Blanche pour le renseignement.

L'ancien conseiller du département d'Etat Clifton Wharton sera l'adjoint de Warren Christopher aux

Affaires étrangères.

Anthony Lake, conseiller diplo-



Warren Christopher

matique du président-élu, deviendra conseiller à la Sécurité nationale de la Maison-Blanche. Il aura pour adjoint Samuel Berger.

Warren Christopher, 67 ans, a déjà travaillé avec trois autres présidents. Il a notamment été le secrétaire d'Etat adjoint pendant le mandat de Jimmy Carter. Selon Bill Clinton, il a un «jugement très sûr».

«J'ai pu m'appuyer sur son jugement sur un grand nombre de dossiers et j'ai appris à le connaître comme un ami», a dit le président-élu lors d'une conférence de presse à Little Rock.

Bill Clinton a déclaré que Les Aspin, 54 ans, le «conseillera honnêtement pour la décision la plus difficile qu'un président puisse avoir à prendre: mettre ou non la vie de nos hommes et de nos femmes soldats en danger».

M. Christopher a déclaré après sa

Les libéraux misent avant tout sur leur programme

À défaut de pouvoir compter sur un chef charismatique, les libéraux fédéraux tenteront d'attirer les électeurs avec un programme dont le premier responsable est Paul Martin.

Un reportage de Pierre O'Neill, en page A-5



Paul Martin

Incinérateur de 221 millions \$

Un incinérateur sera construit dans l'est de Montréal au coût de 221 millions. Il traitera les déchets de 26 municipalités de l'île de Montréal, à l'exclusion de la Ville de Montréal. Page A-3

Dieu malgré lui ?

Jésus a été exécuté comme prétendant messianique. Mais la critique historique actuelle cherche à replonger Jésus dans son milieu juif, à le comprendre dans ce contexte, à mettre en évidence sa judaïté

Stéphane Baillargeon

collaboration spéciale

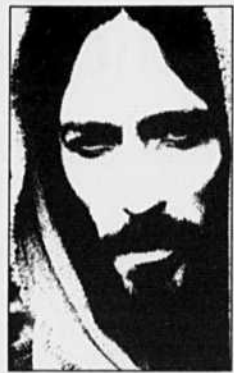
ON NE SAIT rien de Jésus, ou presque. Presque rien avant le début de sa vie publique active, vers trente ans. À peine plus de ses quelques années de prêché qu'il faut inévitablement relier à l'événement clé de son passage sur terre: sa mise à mort sur une croix romaine, qui va elle-même mener au dogme du Christ, du Sauveur ressuscité.

Il est extrêmement difficile de se faire une idée juste de ce qui a pu arriver entre l'arrestation et la mise en croix. Les récits des événements ont été rédigés des décennies après la mort de Jésus et dans des contextes socio-politiques et théologiques qui ont imposé des interprétations particulières, parfois contradictoires. Autre problème: les textes juridiques concernant la Loi juive de l'époque de Jésus ont été codifiés au IIIe siècle de notre ère. Quelles

Le Jésus de l'histoire

Dans ce deuxième volet de sa série sur le personnage historique de Jésus, Stéphane Baillargeon fait le point sur ce que les historiens savent de sa vie et de sa mort. Qui était-il? Qu'a-t-il fait? Qu'a-t-il dit? Et surtout, pourquoi cela a-t-il conduit à sa mise en croix?

Demain: Le ressuscité de la mer Morte



modifications ont-ils subi entre temps, contre quel précepte Jésus a-t-il agi exactement? On n'en sait trop rien. On ne peut même pas être sûr qu'il y ait eu procès.

D'ailleurs, dans la tradition juive, le blasphème est puni par lapidation, comme ce sera le cas pour Étienne, premier martyr chrétien. Paul, qui avait participé à cette première exécution (c'est le seul saint à

en avoir assassiné un autre!), faillit lui aussi y passer.

Pour les historiens, il s'agit donc de lire le Nouveau Testament et d'y départager le possible du probable et du faux, avec finesse et érudition. C'est pourquoi les ouvrages sur le Jésus de l'histoire débutent toujours par de longs exposés sur la méthode. Dans *The Historical Jesus* (Harper Colins), John Dominic

Crossan recourt par exemple à des critères dits d'attestation multiple, de cohérence et de différence pour remonter aux paroles assurément de la bouche de «ce paysan juif».

Crossan classe 522 paroles attribuées: 33 d'entre elles proviennent de Dieu.

L'exécution de Jésus, dans Jésus de Nazareth, de Franco



POUR NOËL
LES ÉDITIONS TROIS
VOUS OFFRENT
DES LIVRES D'ART

RENE PAYANT
VEDUTE
3
Réédition 678 pages 49,95 \$

50,00 \$
Tirage limité chez l'éditeur 250,00 \$
3 s'exposent à La Cour St-Louis
219-223, Prince-Arthur Est, tout le Fonds 3

La fiction de l'ange
3
Ill. couleur 29,95 \$

PHYLACTÈRES
LES FIGURES QUI PARLENT
TROIS
VERTICALE
Vol. 8 no 1 15,00 \$

Diffusion Prologue

L'immigration en région, ce n'est pas pour demain, prévoit Québec

Pierre April
de la Presse canadienne

QUÉBEC — L'intégration d'un plus grand nombre d'immigrants dans les régions est souhaitable, «voire indispensable pour le développement harmonieux du Québec», mais ce n'est pas pour demain.

«Je pense que dans la régionalisation de l'immigration, je ne verrai pas l'atteinte de mes objectifs, c'est quel'un d'autre qui va les voir à ma place», a soutenu le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration Monique Gagnon-Tremblay au cours d'une entrevue.

Malgré cette affirmation, elle est de plus en plus convaincue que la réussite de la nouvelle politique de développement régional de son gouvernement est intimement liée à l'intégration d'un plus grand nombre d'immigrants dans les régions.

De retour d'une tournée québécoise, Mme Gagnon-Tremblay est maintenant en mesure d'annoncer que d'ici à l'été prochain elle proposera un plan d'action triennal pour favoriser cette incontournable régionalisation de l'immigration.

Les orientations générales de cette politique passeront dans un premier temps par une approche basée sur la recherche de possibilités concrètes pour les immigrants.

Deuxièmement, elles établiront les conditions favorisant l'établisse-

ment durable des immigrants dans les régions et, troisièmement, elles devront assurer une étroite collaboration et le partenariat avec les intervenants socio-économiques régionaux.

«Au cours de ma tournée des grandes régions, a expliqué la ministre, j'ai rencontré des personnes déjà sensibilisées à la question et d'autres pour qui c'était leur initiation.»

Mme Gagnon-Tremblay n'a cependant pas caché qu'il y a encore des régions, parmi les plus éloignées, qui estiment ne pas être prêtes à embarquer à court terme dans des programmes d'intégration. C'est pourquoi elle a insisté sur la nécessité d'intervenir, dans un premier temps, là où il y a des structures comme à Hull, Sherbrooke, Québec, Laval, Longueuil et Trois-Rivières.

Selon elle, il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les chances de réussite à court terme. «Mais à moyen et à long terme, a noté Mme Gagnon-Tremblay, et avec l'appui des gens qui voient à la réalisation de la politique de développement régional au Québec, ça peut marcher à condition que l'on prépare le terrain.»

La tournée ministérielle a aussi permis aux participants de se rendre compte de façon tangible de la place qu'occupent les immigrants dans la vie économique, sociale et culturelle des régions où ils habitent et de réaliser qu'il n'est plus

question pour une autorité centrale de décider unilatéralement des mesures à prendre pour assurer le développement régional.

«La planification par le haut n'est plus de mise, les ressources régionales propres, tant humaines et financières qu'institutionnelles, jouent un rôle de plus en plus important dans le domaine du développement régional», souligne un document du ministère de l'Immigration.

«La ministre seule ne peut pas réussir», a ajouté Mme Gagnon-Tremblay qui a d'ailleurs admis qu'elle ne sera probablement pas en mesure à l'intérieur de sa vie politique de témoigner de la justesse des politiques qu'elle a énoncées.

«Il est évident que c'est un projet à long terme, a-t-elle dit, mais je pense que le travail accompli actuellement représente des acquis indispensables.»

L'année dernière, 44 778 des 50 496 immigrants admis au Québec ont choisi le centre de Montréal.

Les 5718 autres se sont retrouvés ailleurs au Québec plus particulièrement sur la rive sud de Montréal (2230), en Estrie (423), dans l'Outaouais (832), dans la région de Québec (1473) en Mauricie-Bois-Francs (229) et à Laval (204).

Toutes les autres régions du Québec se sont partagé 327 immigrants.

Quant aux gens d'affaires qui ont décidé de s'établir au Québec, 4853 sur un total de 5011 ont préféré Montréal.

Les Américains auraient des preuves solides du double jeu de Savoie

d'après Canadian Press

OTTAWA — Allan Ross, l'ancien baron montréalais de la drogue qui a échappé à la justice pendant plus d'une décennie, avait accès à des informations détaillées émanant de la police canadienne, affirme le procureur américain qui l'a fait reconnaître coupable de trafic de stupéfiants.

La GRC mène présentement une enquête pour déterminer si l'inspecteur Claude Savoie, qui s'est suicidé lundi, a fourni des renseignements à Ross. Celui-ci purge une peine de prison à perpétuité à la prison de Leavenworth, au Kansas.

David McGee, un procureur fédéral de la Floride, a indiqué qu'aucun policier n'avait été nommé pendant le procès qui s'est déroulé plus tôt cette année et au terme duquel Ross a été reconnu coupable d'avoir importé plus de 10 000 kilos de cocaïne et 300 tonnes de marijuana.

En entrevue, McGee a toutefois précisé que «des preuves solides démontrant que Ross avait eu accès à des informations policières ont été présentées lors du procès. Et la source de la plupart des renseignements était la police canadienne: divers corps policiers, y compris la GRC.»

«Ross savait quelles personnes faisaient l'objet d'une enquête, connaissait les endroits où se trouvaient les voitures de police, était au courant de ce que les policiers faisaient, ce genre

de choses», a dit McGee.

Les éléments de preuve soumis lors du procès ont démontré que Ross, alias «la belette», était l'un des plus importants trafiquants de drogue au monde; il contrôlait à partir de Montréal un réseau international du crime qui trafiquait pour plusieurs milliards de dollars de stupéfiants.

Savoie, 49 ans, officier de la GRC pendant 27 ans et ancien chef de la brigade des stupéfiants de Montréal, s'est tué par balle dans son bureau du quartier général de la GRC, à Ottawa. Le suicide est survenu la veille de la diffusion (hier soir) d'un documentaire portant sur Ross dans le cadre de l'émission «The Fifth Estate», sur les ondes de CBC.

L'émission soutient que Savoie a rencontré Ross dans un restaurant du centre-ville de Montréal et dans le bureau de Sydney Leithman, l'avocat du caïd assassiné en 1990. On y rapporte que Savoie soutenait qu'il essayait de convaincre Ross de conclure une entente avec les autorités canadiennes en lui disant que la police américaine était sur le point de l'arrêter.

Dans le documentaire, Savoie affirme que la rencontre au restaurant fut la seule qu'il ait eue avec Ross. Mais «The Fifth Estate» dit que le policier s'est aussi rendu au bureau de Leith-

man, situé au-dessus de restaurant, et y a téléphoné au Drug Enforcement Agency des États-Unis pour connaître la nature des renseignements que l'organisme détenait sur Ross.

L'émission n'apporte pas de preuves de l'existence de pots-de-vin ou d'autres liens entre Savoie et Ross. Savoie y est cité disant: «Il n'était pas un informateur, pas plus que je n'étais son informateur. Mais je le connaissais. On peut dire cela. Je l'ai rencontré.»

La GRC n'a pas permis à Savoie de faire une interview devant les caméras, et les hauts dirigeants du corps policier ont refusé de discuter de la chose avec la CBC.

Par ailleurs, la GRC a confirmé hier qu'elle enquêtait depuis plus d'un an sur les allégations liées à

cette affaire. Elle n'a pas voulu fournir de détails à cet égard, mais elle a laissé entendre qu'il s'agit d'une investigation qui s'étend à plusieurs pays.

«En raison de la complexité des enquêtes en cours et de la participation d'autres corps de police, il serait improductif et inapproprié d'en dire davantage à ce moment-ci», a déclaré un porte-parole de la GRC, le constable Greg Peters.

Il appert que la GRC a amorcé son enquête après que les enquêteurs du procureur McGee eurent appris par des informateurs qu'un haut gradé de la GRC avait partie liée avec Ross. A cet égard, McGee a expliqué qu'il a collaboré à l'enquête de la police fédérale canadienne, mais il a refusé de dire s'il croyait que Savoie ait pu être un informateur d'Allan Ross.

«The Fifth Estate» ajoute que les enquêteurs de la GRC se sont rendus à la prison de Leavenworth pour s'entretenir avec Ross, possiblement à propos des personnes qu'il avait soudoyées au Canada, mais celui-ci a refusé de parler.

L'émission affirme en outre que la GRC recherche actuellement Jorge Leite, un ancien membre de la brigade des stupéfiants de Montréal. Ce dernier, qui a démissionné en 1991 et s'est aussitôt enfui au Portugal, aurait coulé des informations à des trafiquants de drogue colombiens via sa maîtresse, une Colombienne vivant à Montréal, et via l'avocat de cette femme, Sydney Leithman.

Pour sa part, Allan Ross est en attente d'un procès où il devra répondre à l'accusation d'avoir ordonné le meurtre de David Singer, un ancien membre du «Gang de l'ouest» dont il était le patron. Le meurtre s'était produit en Floride, en 1985.

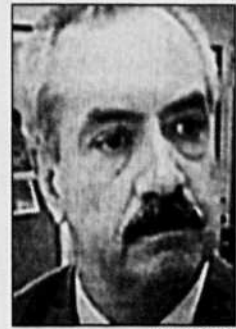


PHOTO CP
Claude Savoie



PHOTO JACQUES NADÉAU

Vigile palestinienne

Une centaine de Palestiniens ont marqué hier par une vigile silencieuse, au Carré Phillips, leur désapprobation face à la décision d'Israël d'expulser 415 de leurs compatriotes. «Israël doit cesser de bafouer les lois internationales», clamait une pancarte tandis qu'une autre disait l'insuffisance des paroles: «Il faut des sanctions». Convoquée par l'Aide médicale pour la Palestine et par la Fondation canado-palestinienne, la manifestation avait pour but, selon l'un des porte-parole, Edmond Omram, de sensibiliser les Montréalais et les Québécois aux conditions inhumaines faites à ces Palestiniens expulsés. Israël affirme que les Palestiniens expulsés avaient des liens avec le mouvement Hamas et d'autres groupes «extrémistes» actifs dans les territoires occupés et opposés à ce qu'aboutissent les pourparlers de paix. Plusieurs des passants, avant de continuer leurs éplettes, sont venus s'enquérir du but de l'attroupement au-dessus duquel flottaient quelques drapeaux palestiniens. Il y avait aussi quelques femmes portant tchador. Une personne brandissait la photo d'un chef religieux islamiste emprisonné en Israël (Ahmed Yacine). Il n'y eut ni marche, ni discours, ni distribution de tracts ou feuillettes de propagande. Que la présence de Palestiniens portant bougies ou lampions pour signaler que «des actes d'agression touchent les Palestiniens» et qu'il faut tendre à la paix, au Proche-Orient, et faire en sorte que «les Palestiniens en exil forcé puissent rentrer chez eux». Autres informations en page B-5.

Chassés de France par les écologistes, deux rallyes démenagent au Québec

Michel Dolbec
de la Presse canadienne

PARIS — Deux rallyes de motoneiges et de véhicules 4x4 chassés de France par les écologistes se tiendront finalement au Québec l'année prochaine.

Depuis dix ans, ces «Aventures blanches» se tenaient dans la région du Vercors (Isère), mais les pressions des groupes de protection de la nature, qui dénonçaient le bruit et les dommages causés au Parc naturel de la région par les participants et leurs véhicules, ont fini par l'en chasser.

L'organisation, l'Association Avantage-aventure, a donc décidé de démenager ses pénétrations ailleurs, en l'occurrence dans les régions des Laurentides et de Lanaudière où se tiendront en février une première «randonnée aventure» en motoneige et en mai un raid de 4x4.

Les organisateurs se disent victimes de l'incompréhension des écologistes français et assurent que la nature n'est nullement menacée. Les deux événements ne sont pas des compétitions, soulignent-ils, mais d'innocentes «randonnées mécaniques» non chronométrées qui privilégient «le contact avec les Québécois» et où sont surtout mises à l'épreuve «la maîtrise et la ténacité» des conducteurs. Un communiqué prend quand même le soin de rappeler que la motoneige est au Québec le «seul véhicule non assujéti aux limitations de vitesse...»

«Il est difficile de résister à l'incompréhension, soutient le porte-parole de l'événement, M. Jérémy

Guyot. Notre association regroupe des passionnés du tout-terrain et des défenseurs de la nature. C'est vrai qu'il faut parfois utiliser des pelles et des treuils pendant les raids, mais nous respectons l'environnement.»

Ce n'était pas l'avis des écologistes, qui ont fait des pieds et des mains pour chasser de chez eux les motocylettes (qui seront remplacées par des motoneiges au Québec) et les véhicules tout-terrain. Deux associations, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature et Vercors Verts, ont mené la charge au fil des ans avant d'obtenir, l'année dernière, l'abandon pure et simple des Aventures blanches.

Certains débordements

Les participants (3000 en dix ans) passaient dans une demi-douzaine de communes, dont celle de Villard de Lans. Son maire, M. Albert Orce, appuyait la manifestation, mais il admet que les choses ne pouvaient plus durer. «Les organisateurs se sont eux-mêmes chassés, lance-t-il. Ils n'ont pas pu contenir certains débordements. Une nuit, par exemple, des participants ont roulé en quatre-quatre sur des pistes de ski de fonds. C'est difficile à défendre.»

Selon le maire, «il est trop facile de tout mettre sur le dos des écologistes», d'autant plus que les épreuves, de toute façon, étaient condamnées à disparaître par une nouvelle loi qui interdit les sports motorisés sur les chemins non ouverts au public.

Et puis, à l'évidence, la région a

voulu retrouver un peu de calme. «Le préfet, admet M. Orce, en avait assez de toutes ces histoires, de ces manifestations qui troublaient régulièrement l'ordre public. Les écologistes ont déjà tendu des câbles en travers du parcours et dressé des tiges de fer pour crever les pneus. Ce n'était plus viable.»

En dépit de «l'apport économique important» que représentait l'événement, le Vercors a donc préféré que motocyclistes et autres amateurs de sports mécaniques aillent faire vrombrir ailleurs leurs puissants engins. Le choix du Québec allait apparemment de soi. «Les mentalités sont plus ouvertes et les écologistes n'ont pas le même poids», explique Jérémy Guyot. «Et puis au moins vous avez de la place, ajoute de son côté le maire, ça ne dérange personne.»

La première «randonnée-aventure», appelée Québec-Express, se tiendra du 8 au 12 février en cinq étapes totalisant 900 kilomètres, qui mèneront les concurrents à Sainte-Agathe, Saint-Jovite, Mont-Laurier, Saint-Donat, Saint-Michel-des-Saints et Sainte-Adèle.

Les organisateurs, l'Association Avantage-Aventure et les clubs de motoneige des Laurentides et de Lanaudière, attendent entre 50 et 80 concurrents, une quarantaine d'accompagnateurs et une dizaine de journalistes.

Le second événement, «4x4 Québec Aventure», aura lieu du 16 au 23 mai. Le raid, dont le programme n'est pas encore connu, «visera, précisée-t-on, l'accumulation des difficultés sur des parcours de 60 à 120 kilomètres.»

Polluante Niagara

ST. CATHARINES, Ont. (PC) — Plus de 60% des produits polluants les plus dangereux présents dans les eaux du lac Ontario proviennent de la rivière Niagara, et principalement du côté américain, affirme un haut fonctionnaire d'Environnement Canada en se basant sur une récente étude.

Celle-ci, qui a été menée sur une période de deux ans, doit être rendue publique en janvier, a indiqué M. Griff Sherbin, du bureau des Grands Lacs d'Environnement Canada, à Toronto.

M. Sherbin précise que l'étude conclut que 90% des substances toxiques déversées dans le lac par la rivière, qui forme une section de la frontière entre l'Ontario et l'État de New York, sont le résultat de fuites provenant des dépotoirs de déchets industriels installés dans les comtés de Niagara et Erie, du côté américain de la frontière.

«La rivière Niagara constitue encore une source importante de produits toxiques. Il faut mettre l'accent sur le nettoyage de ces sites d'enfouissement», a soutenu M. Sherbin.

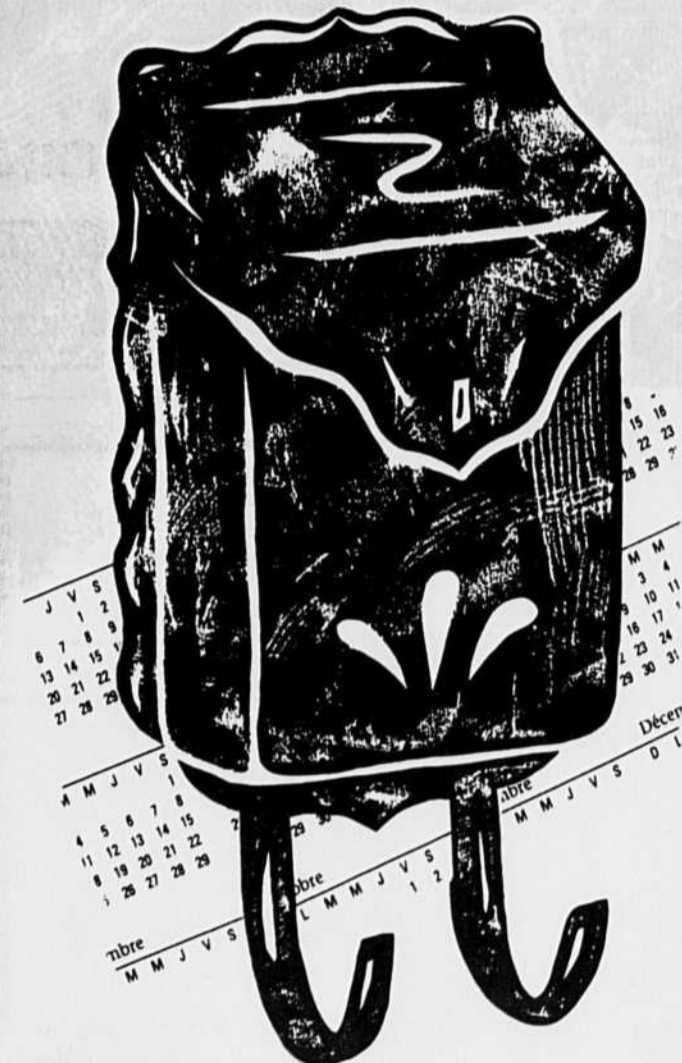
L'étude d'Environnement Canada tend à confirmer ce que les scientifiques gouvernementaux et les groupes écologistes canadiens soupçonnaient depuis plus d'une décennie que les sites d'enfouissement des États-Unis le long de la rivière sont une des principales sources des produits chimiques toxiques retrouvés dans les eaux du lac Ontario.

Environnement Canada doit présenter l'étude à l'occasion d'une réunion, le 15 janvier prochain à Niagara Falls, dans l'État de New York, avec l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et les responsables de l'environnement pour l'Ontario et l'État de New York.

On y discutera des efforts pour éliminer la pollution de la rivière Niagara et du lac Ontario, d'où l'on tire l'eau potable qui alimente des millions de gens des deux côtés de la frontière.

Ce sera la première fois en plus de deux ans que les deux pays se rencontreront en public pour discuter d'un «plan de gestion des produits toxiques» adopté en 1987, avec pour objectif de réduire de moitié le déversement de poisons chimiques dans la rivière Niagara d'ici 1996.

Hydro 93
RECEVEZ
GRATUITEMENT
UN SPÉCIALISTE
PAR LA POSTE.

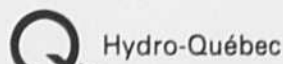


L'efficacité énergétique vous intéresse mais vous ne savez que faire? Vous désirez les conseils d'un spécialiste sans avoir à déboursier? Demandez de recevoir le magazine Hydro 93! Publié quatre fois l'an et posté gratuitement à votre domicile, Hydro 93 est le spécialiste qui vous donne une foule de trucs pratiques pour vous aider à mieux gérer votre consommation d'électricité.

Mais, pour le recevoir, il faut être inscrit sur notre liste d'envoi. Alors remplissez le coupon-réponse et faites-le-nous parvenir à l'adresse suivante:

Service Communication commerciale
Hydro-Québec
Case postale 6162
Montréal (Québec)
H3C 4S7

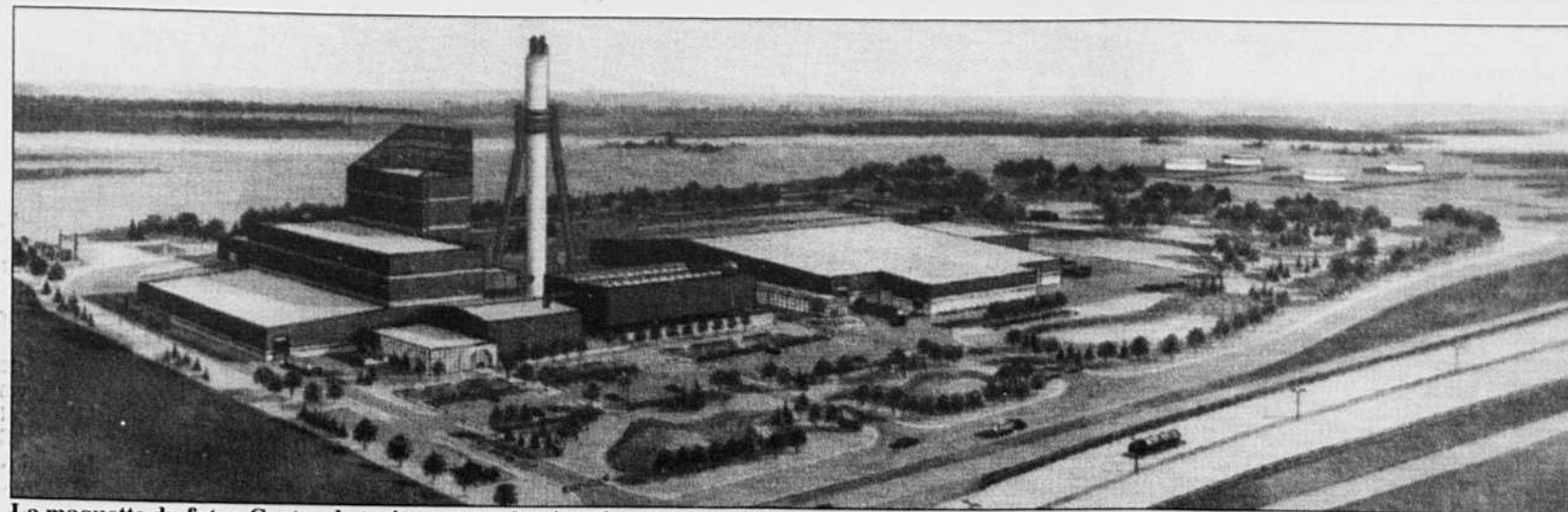
Hâtez-vous, le plus récent numéro contient aussi un calendrier 1993 agréablement illustré. Le magazine Hydro 93, une bonne résolution à prendre pour commencer l'année. Joyeuses Fêtes!



Le meilleur de nous-mêmes

Veillez ajouter mon nom à la liste d'envoi du magazine Hydro 93. Remplir en majuscules

PRÉNOM	NOM
NUMÉRO	RUE
LOCALITÉ	APPARTEMENT
	CODE POSTAL



La maquette du futur Centre de traitement et de récupération des déchets.

Un incinérateur de 221 millions \$ dans l'est de Montréal

Pierre Cayouette

LA RÉGIE intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM) a signé hier un contrat de 221 millions \$ avec la Société Foster Wheeler en vue de la conception, la construction et l'exploitation d'un incinérateur dans l'est de Montréal.

Le contrat porte sur trois installations. Soit un centre de compostage, un centre de tri des matières recyclables et une « usine de valorisation énergétique ».

L'emplacement du centre de compostage n'a toujours pas été déterminé. Le centre de tri et l'usine de valorisation énergétique (l'incinérateur) seront pour leur part construits à Montréal-Est, en bordure de l'autoroute 40.

Le complexe traitera les déchets de 26 municipalités de l'île de Montréal, à l'exclusion de ceux de la Ville de Montréal. Les municipalités génèrent annuellement 600 000 tonnes de déchets.

Le président de la filiale québécoise de Foster Wheeler, Me Fernand Lalonde, prévoit la création d'au moins 1000 emplois directs et indirects dans l'est de Montréal.

Foster Wheeler est une transnationale dont le siège est situé à Clinton (New Jersey). Présente sur tous les continents, cette société d'ingénierie et de gestion de projets est l'une des plus importantes au monde.

Un porte-parole de la RIGDIM, M. Jean Ethier, a précisé hier que le contrat est conditionnel à l'approbation que devra fournir le ministre de l'Environnement au terme de futures audiences publiques.

L'étude d'impacts et tous les autres documents relatifs au projet seront mis à la disposition du public à partir du 5 janvier prochain, a rappelé hier Mme Sylvie Marier, porte-parole du ministre de l'Environnement Pierre Paradis.

Les audiences publiques
À condition qu'une demande à cet effet soit déposée et qu'elle ne soit pas jugée frivole, des audiences publiques auront lieu rapidement, possiblement dès la mi-février ou le début mars.

Le 17 décembre dernier, la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal a elle-même demandé au ministre Paradis la tenue d'audiences publiques sur son projet.

Le coprésident d'Action Re-buts, un regroupement d'opposants au projet, a vivement réagi à la signature de ce contrat. « C'est incroyablement. Les maires de la CUM

viennent d'engager 1 milliard \$ sur 20 ans sans le moindre débat public », a-t-il fulminé.

La coalition environnementaliste revendique un véritable débat et exige qu'on examine une alternative à l'incinération. Action Re-buts rassemble 18 groupes d'opposants, dont des citoyens de Rivière-des-Prairies.

Foster Wheeler promet une usine « efficace, propre, silencieuse, inodore et non polluante ».

Les installations comporteront un centre de compostage où seront traités des résidus de jardins et de parcs, c'est-à-dire des feuilles, du gazon et des branches. Ces matières représentent environ 10% de la masse totale des déchets, soit 59 000 tonnes métriques par an.

Le centre de tri des matières recyclables, situé à Montréal-Est, séparera les papiers, cartons, verres, métaux et plastiques prêts pour le recyclage. Au départ, 20% de la masse totale des déchets, soit environ 455 tonnes par jour, sera récupérée. Au fur et à mesure que le centre fonctionnera, on prévoit accroître cette proportion à 50%.

Les déchets qui n'auront pas été compostés ou recyclés seront brûlés selon un procédé « qui respecte l'environnement », assure Foster Wheeler, et transformés en énergie électrique qui sera vendue à Hydro-Québec.

Le conseil d'administration de la RIGDIM a autorisé sa filiale, la Société intermunicipale de gestion et d'élimination des déchets, à signer des contrats de vente d'électricité avec Hydro-Québec.

Lorsque l'usine de Montréal-Est fonctionnera à plein, vraisemblablement en 1996, 10% des déchets solides y seront donc compostés, de 20% à 40% seront recyclés et de 50% à 70% seront transformés en source d'énergie.

Foster Wheeler assure que les dioxines seront ramenées à un niveau extrêmement bas, quasi impossible à détecter, grâce à la combustion à chaleur élevée et au captage par un système dépolluant.

Un système de charbon activé, assure-t-on, absorbera le mercure.

Le plan de relance pour la région montréalaise fait long feu, dit le PQ

Paul Cauchon

UN AN après l'annonce gouvernementale d'un grand plan de relance économique pour la région montréalaise, le Parti québécois parle maintenant d'une « opération de maquillage »: les trois quarts des 53 millions de dollars qui avaient été annoncés pour l'année 1992-1993 n'ont pas encore été dépensés, soutient l'opposition officielle.

Et le fer de lance de toute cette relance économique, la nouvelle société Innovatech Grand Montréal, qui doit stimuler l'innovation dans tous les secteurs d'activités industriels, brille par son absence pour le moment. « La société n'avait personne pour répondre au téléphone jusqu'à ce matin » lance André Boisclair, député péquiste de Gouin.

Le président du Conseil du Trésor et président du comité ministériel sur le Grand Montréal, Daniel Johnson, annonçait le 17 décembre 1991 un plan quinquennal de 415 millions \$ pour assurer le développement de Montréal comme moteur de l'économie québécoise.

Le plan comportait quatre axes de développement: innovation technologique, modernisation de la structure industrielle, adaptation des ressources humaines et soutien

au développement des marchés. Et pour l'année 1992-1993, qui se termine le 31 mars prochain, le gouvernement devait dépenser 53 millions \$ dans le cadre du programme, dont 24,5 millions \$ pour Innovatech.

Un groupe de députés péquistes de l'île de Montréal, Louise Harel, Michel Bourdon, André Boisclair, André Boulerice et Pierre Bélanger, ont expliqué hier que pour Innovatech aucun projet n'a encore été subventionné. On n'a pas dépensé non plus les 5,7 millions \$ prévus pour aider les travailleurs âgés mis à pied et victimes de critères discriminatoires du programme PATA, ni les 5 millions \$ prévus pour la création de fonds d'adaptation des travailleurs licenciés.

Le PQ se montre donc inquiet et se demande si le gouvernement était vraiment sérieux dans son annonce d'il y a un an.

« Innovatech était une société qui devait agir rapidement, de façon souple, une pièce maîtresse du plan de relance, explique André Bois-

clair. On prévoyait pour 91-92 un demi-million de dollars et 24,5 millions \$ pour 92-93. Trois mois avant la fin de l'année financière, le gouvernement n'a engagé aucune somme encore pour la réalisation de projets. Il n'existe aucun matériel de promotion ou d'information pour inciter les entreprises à présenter des projets. »

Le porte-parole du ministre Daniel Johnson, Jocelin Dumas, explique que le conseil d'administration de Innovatech a été mis en place en juillet, et « Innovatech est en opération depuis la fin de l'automne. Un directeur général vient d'être nommé, Bernard Coupal, et Innovatech annoncera des projets en janvier. »

Il semble que des entreprises aient soumis des projets directement au cabinet du ministre en attendant qu'Innovatech possède sa propre adresse. « Les sommes qui ne seront pas dépensées dans le cadre de la présente année financière seront reportées à l'année prochaine, il n'est pas question de les faire dis-

paraître » soutient M. Dumas. À elle seule, cette société drainera 300 des 415 millions \$ prévus en cinq ans.

Le programme PATA, qui prévoit aider les travailleurs de plus de 55 ans mis à pied, possède des critères jugés discriminatoires (par exemple dans une ville de plus de 300 000 habitants le programme ne s'applique qu'aux entreprises de plus de 100 employés) et le plan de relance prévoyait l'amélioration du système. Pour ce faire, Québec devait fournir 5,7 millions \$ pour 1992-1993, mais à la condition que le fédéral injecte 13,7 millions \$ dans ce programme partagé.

Jocelin Dumas confirme que le fédéral a refusé de faire sa part. « Il faudra voir avec le ministre André Bourbeau ce qu'il arrivera aux améliorations au programme. »

Le PQ se demande également ce qu'il advient du 5 millions \$ prévu pour la création de fonds de travailleurs licenciés.

Selon Jocelin Dumas, 23 comités ont été créés dans des entreprises pour les personnes licenciées, rejo-

The Boys of St. Vincent: R.-C. en appellera

TORONTO (PC) — La Société Radio-Canada interjettera appel de la décision d'un tribunal de l'Ontario d'interdire la diffusion de la mini-série «The Boys of St. Vincent» dans certaines parties du pays.

Le téléfilm, qui dépeignait des agressions sexuelles et physiques sur des garçons dans un orphelinat catholique, a été diffusé les 6 et 7 décembre sur les ondes de CBC.

Mais un juge ontarien, après avoir conclu que le film portait préjudice aux procès de quatre frères des Ecoles chrétiennes, en a interdit la diffusion en Ontario et dans certaines régions du Québec.

« Bien que la SRC respecte le droit à la tenue d'un procès juste, on ne peut accepter un jugement qui nie le droit à 10 millions de Canadiens de voir cette mini-série dramatique de grande qualité », a indiqué hier dans un communiqué le président Gérard Veilleux.

La SRC a mandaté ses avocats de déposer une requête en appel devant la Cour suprême du Canada.

Joan Pennefather, présidente de l'Office national du film, coproducteur de «The Boys of St. Vincent», a indiqué qu'elle ne croyait pas que la diffusion de cette dramatique enfreignait le droit de quiconque de subir un procès juste.

« The Boys of St. Vincent permet au spectateur d'avoir une meilleure compréhension de la psychologie et de l'humanité à la fois de la victime et de l'agresseur. »



Sous l'effet de coups de vent de plus de 60km-h, l'élément destructeur s'est propagé à plusieurs édifices environnants malgré les efforts des pompiers.

À Terre-Neuve Le pire sinistre en 100 ans

ST. JOHN'S, T.-N. (PC) — Dana Churchill regardait son réfrigérateur et son matelas noirs qui gisaient dans un fouillis encore fumant, résultat de l'incendie qui a dévasté, lundi soir, un pâté de maisons du centre-ville de St. John's, à Terre-Neuve.

« Vous les voyez?, a-t-elle demandé, pointant à travers les vagues de fumée qui s'élevaient d'un énorme trou. C'est tout ce qui reste. Mais ça va aller. Nous sommes chanceux d'en être sortis vivants. J'aurai bientôt un autre appartement. Notre Noël ne sera pas si terrible, après tout. »

Agée de 23 ans, Mme Churchill, qui louait un appartement et ne possédait aucune assurance, fait partie des douzaines de personnes qui se retrouvent sur le pavé à cause de l'incendie de lundi soir.

Alimenté par les forts vents qui

soufflaient sur la ville, ce sinistre est le pire que St. John's ait connu en 100 ans.

Un lourd nuage de fumée flottait encore, hier matin, au-dessus de la portion d'Harvey Road ravagée par les flammes, et les pompiers se trouvaient encore sur les lieux.

Les policiers n'ont pas encore déterminé la cause de cet incendie, qui a commencé lundi, vers 20h. Alors qu'ils combattaient les flammes, quelques pompiers ont subi des blessures mineures, principalement causées par des chutes de pierres et autres matériaux.

Le sinistre a rasé l'armurerie de la Church Lads Brigade, un bâtiment âgé de 82 ans, de même qu'un immeuble occupé par le ministère des Services sociaux et un supermarché.

Il s'est ensuite étendu jusqu'aux maisons, magasins et restaurants se trouvant de l'autre côté de la rue. Au moins 11 locaux d'affaires ont été détruits, et les dommages s'élèvent à plusieurs millions de dollars.

Les quelque 90 familles évacuées ne pourront retourner chez elles

avant Noël, leurs domiciles ayant été gravement endommagés par les flammes, la fumée et l'eau. Les pompiers devraient commencer ce matin à examiner l'état des lieux afin de déterminer le moment où les sinistres pourront retourner chez eux.

Le ministre des Services sociaux, Eric Gullage, croit que toutes les familles évacuées seront relocalisées pour Noël.

Il espère également que les centaines de dossiers concernant la protection et l'adoption d'enfants, qui se trouvaient dans une voûte située dans l'immeuble occupé par son ministère, n'ont pas été détruits.

L'incendie a également effacé plusieurs pages d'histoire.

Ainsi, l'archiviste Bill Tilley regrette la perte des récits de l'histoire de la Church Lads Brigade, une organisation paramilitaire pour les jeunes qui célèbre cette année son 100e anniversaire. « Un siècle... et 15 années de travail, en ce qui me concerne, vient de s'envoler en fumée », a-t-il dit.

Un Boeing libyen s'est écrasé avec 158 passagers

TUNIS (Reuter) — Un Boeing 727 des Libyan Arab Airlines, s'est écrasé hier en fin de matinée en Libye avec à bord 158 personnes dont aucune n'a survécu à l'accident.

Les autorités libyennes ont annoncé qu'elles vérifiaient certaines informations faisant état d'une collision en plein vol avec un autre appareil.

Le Boeing 727, qui effectuait un vol Benghazi-Tripoli, s'est écrasé à proximité de Souk al Sabt, localité située à environ 60 km au sud-est de la capitale.

Il avait quitté Benghazi à 07h00 GMT et s'approchait de l'aéroport de Tripoli lorsqu'il s'est écrasé un peu plus d'une heure plus tard dans une zone inhabitée, a dit un responsable de la compagnie aérienne.

Selon des habitants de Tripoli, l'appareil a heurté un avion militai-

re libyen. L'équipage du chasseur a sauté en parachute et a survécu, ont-ils affirmé.

« Nous enquêtons à ce sujet », a déclaré le responsable de la compagnie Libyan Arab Airlines.

Selon l'agence de presse libyenne Jana, des étrangers seraient au nombre des passagers. La compagnie Libyan Arab Airlines a annoncé qu'elle publierait une liste des victimes de l'accident.

Depuis avril, les Libyan Arab Airlines n'effectuent plus que des vols intérieurs du fait des sanctions internationales frappant la Libye et comprenant un embargo total sur les diverses pièces détachées d'avions.

Le commandant Abessalam Djalloud, numéro deux libyen, avait récemment fait valoir que ces mesures accroissaient les risques d'accidents aériens.

DROGUES... PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Avant-projet de loi

«Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles»

La Commission de l'éducation est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des audiences publiques, à compter du 16 février 1993 sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles».

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'éducation.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 29 janvier 1993 et être transmis en 25 exemplaires de format 8 1/2 pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm). Il devra être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veuillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à :

M. Christian A. Comeau
Secrétaire de la Commission de l'éducation
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau 3.28
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2722
Télécopieur: (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

NOURAIE

Tapis de Perse de Qualité

IMPORTATEUR DIRECT

En spécial cette semaine :
Avec tout achat minimum de 500\$, vous recevrez en prime un tapis Bokhara fait à la main au Pakistan
(grandeur approximative 2' x 3')

PLACE BONAVENTURE
CENTRE D'ACHATS
(514) 879-9176

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Malenfant

Caisse de dépôt et placement de Québec. Le juge Letarte n'a pas mordu et constate qu'on n'est pas même pas en mesure de démontrer qu'une discussion à ce sujet soit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de cet organisme.

Interrogé à ce sujet hier, le porte-parole de la Caisse, Mme Suzanne Brochu, a indiqué que «le Groupe Malenfant ne remplissait pas les conditions de la Caisse». Le dossier, de ce côté, est au point mort.

Quant à une possible entente avec Loto-Québec concernant l'ouverture d'un casino au Manoir Richelieu, le juge Letarte l'a qualifiée de «voeux pieux» et souligne qu'aucun engagement n'avait été pris par qui que ce soit, qu'il s'agisse d'une décision à caractère politique et que la présence d'un casino au Manoir Richelieu est une condition essentielle au financement de ce commerce par les caisses populaires.

La semaine dernière, le gouvernement annonçait l'instauration de deux casinos, le premier à Montréal, l'autre dans Charlevoix, sans préciser si ce dernier serait situé au Manoir Richelieu.

L'an dernier, un prêt «secret» consenti par la Société de développement industriel, d'une valeur de 2,9 millions \$, avait embarrassé le gouvernement Bourassa, ce qui l'amène sans doute à quelque prudence dans ce dossier.

En outre, le centre de ski de Pin Rouge, à New Richmond en Gaspésie, au sein de la circonscription de Gérard D. Levesque, a fait les manchettes en début d'année. Aménagé par le Groupe Malenfant à l'aide d'une subvention de plus de 2 millions \$ de la SDI, ce centre de ski est aujourd'hui fermé.

Au début de l'année, avec l'appui de Pierre Péladeau et de l'animateur André Arthur, de CHRC, à Québec, une campagne de charité a permis de recueillir quelques centaines de milliers de dollars pour aider M. Malenfant à sortir de l'impasse, une première sans doute dans les annales du capitalisme moderne. Cet élan du cœur n'a malheureusement pas permis à M. Malenfant d'éviter la déconfiture.

Raymond Malenfant, ce symbole de l'entrepreneuriat québécois, self-made man hyperactif et un brin paranoïaque — il a été impliqué dans des centaines de poursuites et a fait vivre un cabinet d'avocats à lui seul —, a acquis une notoriété soudaine en 1986 quand, refusant de reprendre les employés syndiqués du Manoir Richelieu, il s'est opposé à la CSN lors de l'acquisition de cet établissement, «les capotes de la CSN», comme il qualifiait à l'époque ses adversaires.

Né en 1930, ce fils d'un cultivateur de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup érigeait son premier hôtel à Sainte-Foy, en banlieue de Québec, son premier «Motel Universel» financé grâce à un prêt bancaire de 300 000 \$. A son apogée, M. Malenfant était à la tête d'un empire évalué à 400 millions \$.

En 1987, le magazine «L'actualité» consacrait un long article à ce «David devant Goliath» sur lequel «la grosse CSN, qui a toujours voulu et su casser le système, est venue se

fracasser lamentablement». Aujourd'hui, un retour ironique des choses, c'est le système qui écrase Raymond Malenfant.

◆ Christopher

nomination que le gouvernement de Bill Clinton poursuivra les «initiatives constructives» entreprises par George Bush, comme les négociations de paix sur le Proche-Orient et l'intervention militaire en Somalie.

M. Christopher a déclaré que les États-Unis avaient besoin «non seulement de la puissance militaire, mais d'une économie puissante et compétitive au niveau mondial».

Dans la «nouvelle ère» ouverte par la disparition de l'URSS, qui requiert «une pensée nouvelle et audacieuse», le «test le plus sûr» de succès pour les États-Unis sera «le bien-être des Américains et leur souci constant pour les autres», a-t-il poursuivi. «Dans le monde d'aujourd'hui, cela signifie que la politique étrangère et la politique intérieure doivent être conduites simultanément, et non pas successivement.»

M. Christopher a immédiatement assuré que la politique étrangère du gouvernement Clinton serait aussi placée sous le signe de la continuité dans certains domaines. «Rien ne serait plus dommageable pour une nouvelle administration que d'abandonner des initiatives constructives comme les pourparlers de paix du Proche-Orient ou les opérations de secours en Somalie», a-t-il dit.

Pour sa part, le prochain secrétaire à la Défense, Les Aspin, a défini les deux défis auxquels il aurait à faire face: «Le premier implique de maintenir la qualité de nos forces et notre supériorité technologique alors que nous nous dirigeons vers une inévitable réduction de nos forces», a-t-il expliqué.

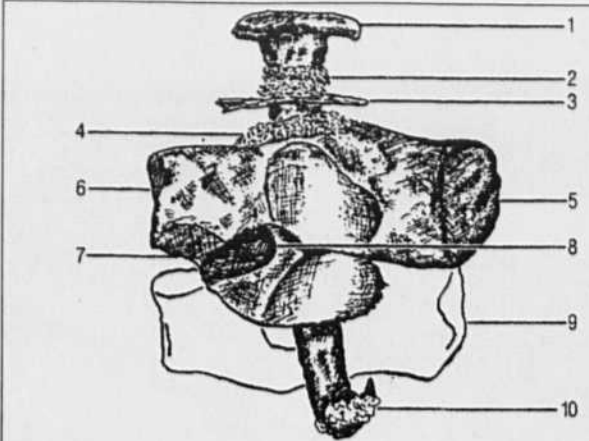
«Le second implique de faire face au nouveau monde de l'après-guerre froide», a poursuivi M. Aspin, ajoutant que «la définition de la sécurité nationale avait changé et s'était élargie». «Elle inclut maintenant non seulement la menace de puissances régionales mais aussi le nouveau danger de la prolifération nucléaire, la possibilité d'une annulation des réformes dans l'ex-URSS, avec ses conséquences incalculables. Elle inclut aussi l'économie», a estimé le prochain responsable du Pentagone.

◆ Dieu

quatre sources fiables ou plus, 42 autres paroles sont triplement attestées, 105 le sont deux fois. Il en fournit la liste: «Pardonne et il te sera pardonné», «Les premiers seront les derniers et les derniers les premiers», «Heureux les affamés», etc. Les 342 autres paroles attribuées, mais qui n'apparaissent qu'une seule fois dans le Nouveau Testament, ne sont pas utilisées pour tirer des conclusions sur celui qui est finalement décrit comme un cynique, au sens antique, méprisant les conventions sociales pour demander à ses coreligionnaires d'accepter le Royaume de Dieu.

Dans «Jesus and Judaism», E.P. Sanders est encore plus radical: dans tous les évangiles, ce professeur de la Caroline du Nord ne retient que cinq points dont on puisse être sûr ou virtuellement sûr: 1) Jésus partageait une vision juive de l'eschatologie restauratrice, ce dont témoigne son adhésion initiale au mouvement baptiste, le choix de douze apôtres, etc. 2) Il a prêché le

Ci-contre, photographie de l'os du talon d'un Juif crucifié au début du premier siècle.



1. Tête du clou. - 2. Dépôt de rouille et de calcaire. - 3. Reste de bois. - 4. Croûte calcaire. - 5. Talon droit. Calcanéum. - 6. Cuboïde. - 7. Appui droit de l'astragale. - 8. Appui gauche de l'astragale. - 9. Talon gauche. - 10. Pointe du clou avec trace de bois d'olivier.

Royaume de Dieu; 3) Il a promis le Salut aux marginaux; 4) Il ne s'est pas explicitement opposé à la Loi, notamment en rapport au Sabbat et à la nourriture; 5) Ni lui ni ses disciples ne croyaient que le Royaume serait établi par la force, mais attendaient plutôt un miracle eschatologique.

Le professeur Gérard Rochais, de l'UQAM, trouve Sanders trop restrictif, «trop positiviste, trop dix-neuviémiste». Il propose d'ajouter certains thèmes à la liste, par exemple que Jésus a fait des miracles, conçu un Dieu plus miséricordieux que celui de la tradition juive, ramené la Loi à l'essentiel en disant «aime ton prochain». «Jésus était plus radical sur la question du divorce, plus libéral sur celle du sabbat, et sur tout ce qui concerne la Loi et le Temple, explique Rochais. De toute manière, il a choqué l'opinion religieuse de son époque.»

C'est un des points forts de la critique historique actuelle, qui cherche à replonger Jésus dans son milieu juif, à le comprendre dans son contexte, à mettre en évidence sa judaïté. Cette approche compense pour le caractère sous-documenté du personnage lui-même.

C'est que Jésus naît dans une des périodes les plus troublées de l'histoire juive, où l'occupation romaine, mêlée aux espoirs traditionnels de la théologie de la restauration, engendre une atmosphère survoltée. Les Juifs attendent alors la venue du Rédempteur et de nombreux individus prêchent une libération aux connotations religieuses et politiques: Judas le Galiléen et ses descendants, les pharisiens, les esséniens, Jean le Baptiste, Theudas, l'Égyptien, tous pensent que l'ordre actuel va céder la place au Royaume des Cieux, tant espéré.

Partant de là, on peut s'attarder à un des récits de l'activité de Jésus les plus complets, celui proposé ici y a quelques mois par l'historienne Paula Fredriksen, de l'Université de Boston («De Jésus aux Christs», Cerf). Elle avertit qu'une grande partie de l'exposé demeure hypothétique.

Pour Fredriksen, comme pour presque tous les spécialistes, Jésus lui-même reçoit le message de repentir de Jean, qui le baptise. Après l'exécution de Jean, Jésus continue à prêcher le message de la venue prochaine du Royaume et attire probablement quelques disciples du maître, mais avec d'importantes nuances: à l'inverse de Jean, il se déplace vers ses auditeurs; à l'inverse de Jean, il accueille ceux qui sont encore en état de péché, avant même leur repentir. Dans le Royaume décrit par Jésus, les pauvres, les collecteurs d'impôts et les prostituées ont leur place.

Fredriksen pense que pour Jésus, ce Royaume était proche et qu'il fallait s'y préparer immédiatement. Comment ce message alarmiste fut-il reçu? Les exorcismes et les guérisons qu'il accomplissait avaient de quoi donner du poids à ses arguments et convainquirent sûrement beaucoup de monde, assez en tous cas pour préoccuper la caste sacerdotale.

Et comment lui-même fut-il perçu? Comme un prophète divin, Jean ressuscité, un Nouvel Elie, le Sauveur préparant l'heure de la rédemption finale d'Israël? «Nous ne pouvons savoir si Jésus envisagea, provoqua ou accepta l'une ou l'autre de ces désignations», tranche Fredriksen.

De toute manière, sous le mandat de Pilate, Jésus est monté à Jérusalem pour célébrer la Pâque. Peut-être imaginait-il que son ministère devait se terminer là, par une Pâque finale, puisque au Temple, sa colère a pour ainsi dire prophétisé la fin imminente.

On ne peut savoir combien de temps il a prêché, ni ce qu'il a dit, ni jusqu'à quel point il sema le trouble

dans la cité. Fredriksen trouve qu'il est cependant raisonnable de penser qu'un ancien disciple a aidé à sa capture nocturne, par les troupes romaines, à un moment où il était éloigné de ses partisans excités.

Jésus lui-même a dû sentir la menace et en a probablement averti ses disciples. Mais, alors qu'il s'attendait à la Pâque finale du monde, cette Pâque fut la dernière pour lui et pour quelques autres ennemis de l'empire, mis en croix eux aussi. Jésus fut exécuté comme prétendant messianique: qu'il ait ou non revendiqué lors de son ministère le titre de «Messie», et sur ce point, les preuves étant extrêmement ambiguës, Jésus mourut certainement comme s'il l'avait fait. «Le ministère entrepris dans une si grande confiance, mû par une immense espérance, la restauration d'Israël et la rédemption du monde, se termina brutalement sur une croix romaine», écrit Fredriksen.

Le professeur André Myre, de l'Université de Montréal, garde lui aussi «une assurance assez bien fondée» que Jésus a été condamné comme faux prophète et blasphémateur par une autorité religieuse juive avant d'être remis aux Romains pour qu'ils mettent en œuvre la décision. «Quand tu leur donnais la chance de mettre un Juif à mort, les Romains ne se posaient pas trop de questions. Surtout qu'il ne faut pas négliger le côté révolutionnaire du personnage», dit-il. Rochais rappelle aussi que certains mouvements religieux peuvent avoir des connotations politiques dans la mesure où ils contestent l'ordre établi. «On l'a crucifié comme messie et donc comme rebelle politique en ce sens que le messie voulait réinstaurer Israël.»

C'est déjà pousser loin l'interprétation. Fredriksen souligne plutôt que la crucifixion a probablement trompé les disciples de Jésus sur son caractère messianique. «Un personnage reconnu et exécuté par Rome comme rebelle pouvait être vénéré comme martyr politique, mais sa mort même annulait toute prétention à un statut messianique. Le Messie, pour jouer le rôle de Messie, se devait pour le moins d'être en vie.»

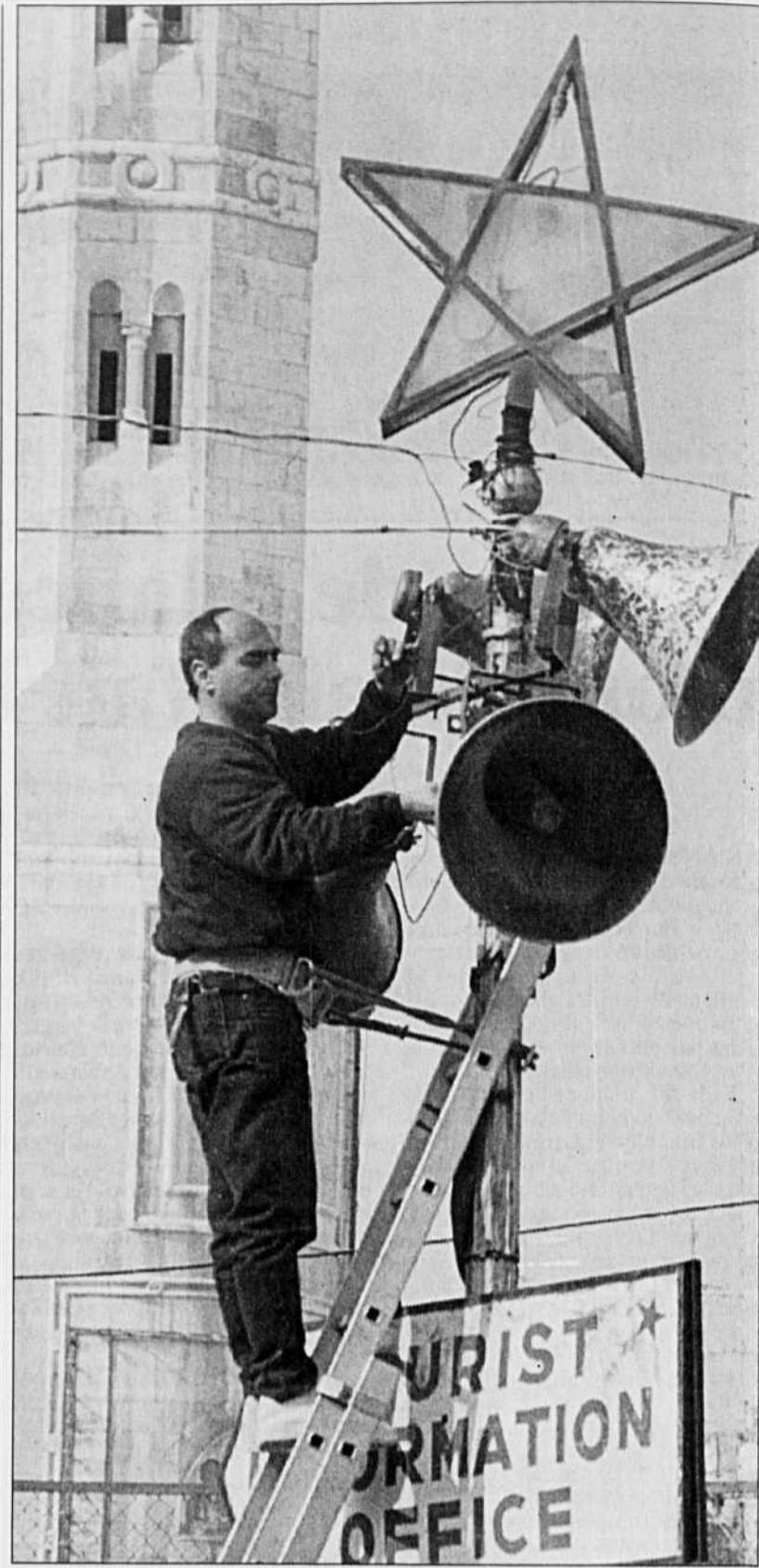
Quoi qu'il en soit, que Jésus se soit ou non présenté comme Messie, que ses premiers disciples l'aient ou non ainsi compris, les chrétiens postérieurs réinterpréteront radicalement la signification de la crucifixion, dans l'optique de leur croyance en sa résurrection.

L'Eglise et les croyants parlent encore aujourd'hui de Jésus Christ, prononcent le nom d'un seul tenant, pour bien souligner qu'il s'agit, à leurs yeux, d'une seule et même personne. «La césure entre le Jésus de l'histoire et le Christ de la foi est artificielle et représente un faux problème», écrit René Latourelle dans son tout récent Dictionnaire de théologie fondamentale (Bellarmin).

Demain, on verra comment cette querelle entre historiens intéressés à Jésus et théologiens fascinés par le Christ s'articule aujourd'hui autour des interprétations de fameux manuscrits de la mer Morte, découverts à Qumran, il y a près de 50 ans.

◆ Culture

une partie de leurs activités culturelles. Entre autres, et cela étonne le chercheur, une nette majorité de jeunes allophones lit en français



Bethléem se prépare

Un employé municipal accroche un haut-parleur dans un square de Bethléem en préparation de la fête de Noël. Le maire de la ville, Elias Freij, a annoncé l'annulation de toutes les célébrations, à l'exception des offices religieux, pour protester contre l'expulsion de 415 Palestiniens au Liban.

les journaux (59%), des livres (61%) et même des bandes dessinées (64%).

Ce document, dont LE DEVOIR a obtenu copie, présente des données tirées d'enquêtes effectuées sur la conscience linguistique des jeunes Québécois réalisées en 1978 et 1991 dans les écoles et les cégeps. Le Conseil entend publier en 1993 un ouvrage plus approfondi sur le sujet.

On y découvre notamment que: — entre 1978 et 1990, l'usage du français dans les activités culturelles des élèves fréquentant l'école française a chuté de 5% chez les francophones, de 2% chez les allophones et de 12% chez les allophones;

— les jeunes francophones participent à des activités culturelles surtout ou uniquement en français, dans les proportions suivantes: cinéma 49%; spectacles sur scène 45%; jeux vidéo 23%; films vidéo 49%; chanteurs sur disques 7% seulement;

— dans la région de Montréal, seulement le tiers des francophones d'âge scolaire (35%) écoutent la radio et moins de la moitié (47%) regardent la télé surtout ou uniquement en français;

— parmi les élèves francophones de Montréal, seulement 43% privilégient les films en français, alors qu'ils étaient plus des deux tiers à privilégier en 1978. L'assimilation est plus avancée à Hull: seule une faible minorité de 9,2% y privilégie le cinéma en français;

— entre 1978 et 1990, la proportion des élèves francophones qui s'adonnent à des activités culturelles surtout ou uniquement en français a chuté dans toutes les disciplines dans l'ensemble du Québec: de 15% pour les émissions de télévision et le cinéma, de 11% pour la radio, de 13% pour la lecture de revues et de magazines, de 5% pour la lecture des journaux, de 8% pour la lecture des livres;

— les allophones pratiquent peu en français les loisirs culturels autres que la lecture: 10% au ciné-

s'amuse aux jeux vidéo, 10% louent des films vidéo, 3% écoutent des chanteurs sur disque, surtout ou uniquement en français;

— à Montréal, le français n'obtient la faveur que de 19% des allophones pour la radio et de 16% pour la télévision, même s'ils fréquentent l'école française.

M. Locher estime exagéré de parler de marginalisation de la culture française. Il préfère parler de la «bilinguisation» dans la consommation de la culture.

Ce haut degré de bilinguisme s'explique bien pour les jeux vidéo, dont le marché est dominé par les produits en anglais. Mais un grand nombre de films et de spectacles sont présentés en français, et certains chanteurs francophones jouissent d'une grande popularité auprès de jeunes, fait-il remarquer.

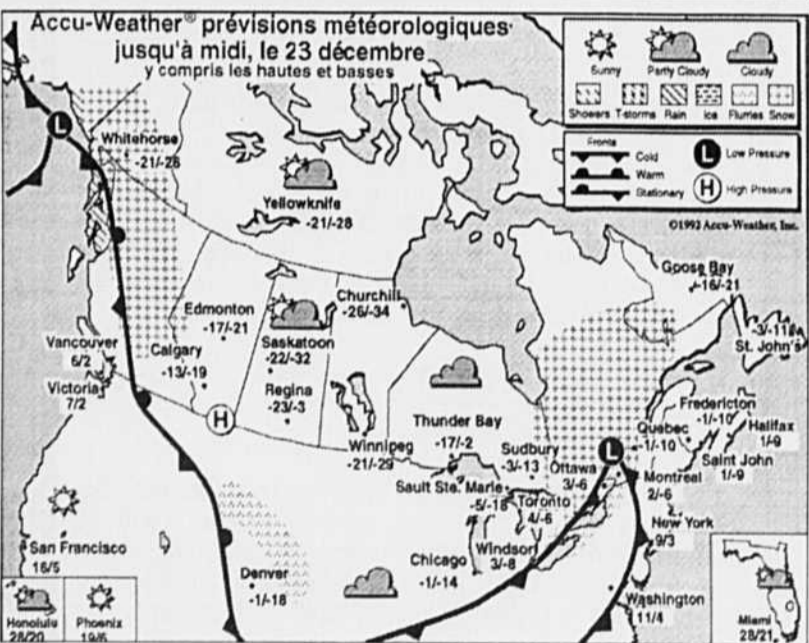
Le chercheur dit avoir trouvé dans ces enquêtes une jeunesse francophone peu rassurée quant à l'avenir de sa langue, mais dont le comportement ne laisse en rien voir une peur ou une honte du bilinguisme qu'elle pratique. «Être jeune et francophone semble vouloir dire qu'on peut à la fois défendre sa langue et participer pleinement à la culture anglo-américaine», écrit-il.

Une forte majorité croit que le Québec de l'avenir sera un Québec français, que les allophones et les allophones devront y être bilingues et capables de se débrouiller en français et qu'il ne faudrait pour rien au monde abandonner nos efforts pour garder au Québec le français de nos pères.

La proportion de ceux qui croient que l'avenir du français au Québec est assuré a toutefois baissé de 29,5 à 9,4% depuis 1978, tandis que le nombre de ceux qui le croient menacé a augmenté de 12,7 à 36%.

A l'opposé, le sociologue observe chez les anglophones une attitude similaire à l'égard de leur langue maternelle: bien qu'ils prévoient eux aussi le bilinguisme indispensable, ils déclarent que «we should never, for any reason, give up our efforts toward the defense of the English cause in Quebec».

LA METEO



Situation générale: depuis quelques temps, les dépressions se succèdent rapidement d'ouest en est en affectant principalement le moyen-nord québécois et les régions de la côte-nord. Ces systèmes ayant peu d'humidité, ils ne déposent que peu de neige. Cette tendance se maintiendra pour les deux prochains jours. Ainsi, les chances que les régions du sud connaissent un Noël blanc semblent faibles. Quelques averses pourraient tout au plus produire un mince tapis blanc sur le sol gelé. D'autre part, le Père Noël viendra nous visiter la veille de Noël en nous donnant comme cadeau un froid digne du Pôle Nord. En effet, une vague de froid s'abattra sur nos régions, suite au passage d'un front froid arctique, demain.

MONTREAL
Nuageux. 40% de probabilité d'averses de neige. Max.: 1. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé. Vents et très froid. Min.: -15 la nuit. Température à la baisse par la suite.

QUÉBEC
nuageux. 30% de probabilité d'averses de neige. Max.: zéro. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé. Vents et très froid. Min.: -15 la nuit. Température à la baisse le jour.

Abitibi: neige intermittente. Accumulation 5 cm. Max.: -8 le matin, puis température à la baisse pour atteindre -17. Vents de 15 à 30 km/h devenant de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé et très froid. Min.: -27. Max.: -25.

Témiscamingue: faible neige intermittente. Max.: -5 le matin, température à la baisse par la suite pour atteindre -14. Vents de 15 à 30 km/h devenant de 20 à 40 km/h en après-midi. Demain: ensoleillé et très froid. Min.: -25. Max.: -24.

Réservoirs Cabonga-et-Gouin: Accumulation 5 cm. Max.: 5. Vents devenant de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé. Vents et très froid. Min.: -20. Max.: -25.

Pontiac, Gatineau-et-Livré et Laurentides: faible neige intermittente. Max.: zéro. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé et très froid. Min.: -20. Max.: -25.

Ottawa, Hull et Cornwall: Nuageux avec 40% de probabilité d'averses de neige. Max.: zéro. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé et très froid. Min.: -20. Max.: -25.

Trois-Rivières et Drummondville: nuageux. 40% de probabilité d'averses de neige. Max.: zéro. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé et très froid. Min.: -15 la nuit. Température à la baisse par la suite.

Estrie et Basse: nuageux. 30% de probabilité d'averses de neige. Max.: zéro.

Lac St-Jean et Saguenay: faible neige intermittente en après-midi. Accumulation pouvant atteindre 5 cm. Max.: -4. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé. Vents et très froid. Min.: -18 la nuit. Température à la baisse le jour.

La Tugue et Réserve Fauvrière des Laurentides: faible neige intermittente. Max.: de moins 3 à moins 6. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé. Vents et très froid. Min.: -18 la nuit. Température à la baisse le jour.

Baie Comeau: faible neige débutant le matin. Max.: -4. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé. Vents et très froid. Min.: -18 la nuit. Température à la baisse le jour.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Rimouski et Matapédia: nuageux avec 60% de probabilité d'averses de neige. Max.: de moins 3 à moins 6. Vents devenant de 15 à 30 km/h. Demain: averses de neige et très froid. Min.: -18 la nuit. Température à la baisse le jour.

Gaspé et Parc Forillon: nuageux avec éclaircies. 40% de probabilité d'averses de neige en après-midi. Max.: 1. Demain: ciel variable et 60% de probabilité d'averses de neige devenant froid et ventoux. Min.: -8 la nuit. Température à la baisse le jour.

Source: Environnement Canada

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 985-3333

Administration..... (514) 985-3333

Avis publics..... (514) 985-3344

Annonces classées..... (514) 985-3344

Publicité..... (514) 985-3399

numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 985-3355
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
2050, de Bleury, 9e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

SMART & BIGGAR
AVOCATS

FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

4 Place Ville-Marie, suite 606
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fac-similé (514) 954-1396
MONTREAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 80-84-8C
La maîtrise des intangibles

ma, 28% voient des spectacles, 8%

LOUISE LAMBERT-LAGACÉ ET ASSOCIÉS
diététistes-conseil

Cabinet de consultation individuelle en nutrition

3550, Côte-des-Neiges, bureau 440
Montréal, H3P 1V4
(514) 939-2260

Louise Lambert-Lagacé, dt.p.
Michèle Laflamme, dt.p., m.nut.
Louise Desaulniers, dt.p.

POLITIQUE

Les libéraux fédéraux miseront sur leur... programme

L'impopolarité de Jean Chrétien a forcé le parti à miser sur le ressourcement de sa pensée politique

Pierre O'Neill

PRISONNIERS de l'impopolarité de leur chef, conscients que la prochaine équipe de candidats sentira forcément le réchauffé, les libéraux fédéraux misent sur l'originalité et l'attrait de leur programme électoral.

Prénant pour acquis que Jean Chrétien ne fera jamais fonction de locomotive, le Parti libéral du Canada a décidé d'axer son approche électorale d'abord sur le ressourcement de sa pensée politique, puis sur le renouvellement de son personnel politique.

Représentant du comté de La-Salle-Emard aux Communes, critique de l'opposition officielle sur les questions environnementales, Paul Martin est l'homme clé de cette opération de rajeunissement. En le nommant coprésident du comité du programme électoral, le chef du parti lui a confié le mandat de redéfinir les orientations politiques, d'élaborer des hypothèses de solutions inédites et originales aux problèmes d'aujourd'hui et de demain.

D'un long processus de consultations à l'intérieur et à l'extérieur du parti, de cette exhaustive démarche réflexionnelle émerge le profil de la nouvelle vision libérale du pays. Un document que Jean Chrétien s'est efforcé de mettre sous clef dans les voûtes de son bureau et qui restera secret jusqu'au déclenchement de la campagne électorale, prétextant pour éviter que les conservateurs volent les idées des libéraux.

Au cours de l'entrevue qu'il accordait la semaine dernière au DEVOIR, Paul Martin a levé le voile sur ce qui constituera la substantielle moelle du nouveau programme électoral du PLC. Ce qu'il dit être un projet de société s'articule autour d'une «politique activiste de partenariat», qui s'appuiera notamment sur la recherche et le développement scientifique à travers la modernisation du véhicule de la petite et moyenne entreprise. «Il va falloir que le Canada passe par l'équivalent de la Révo-

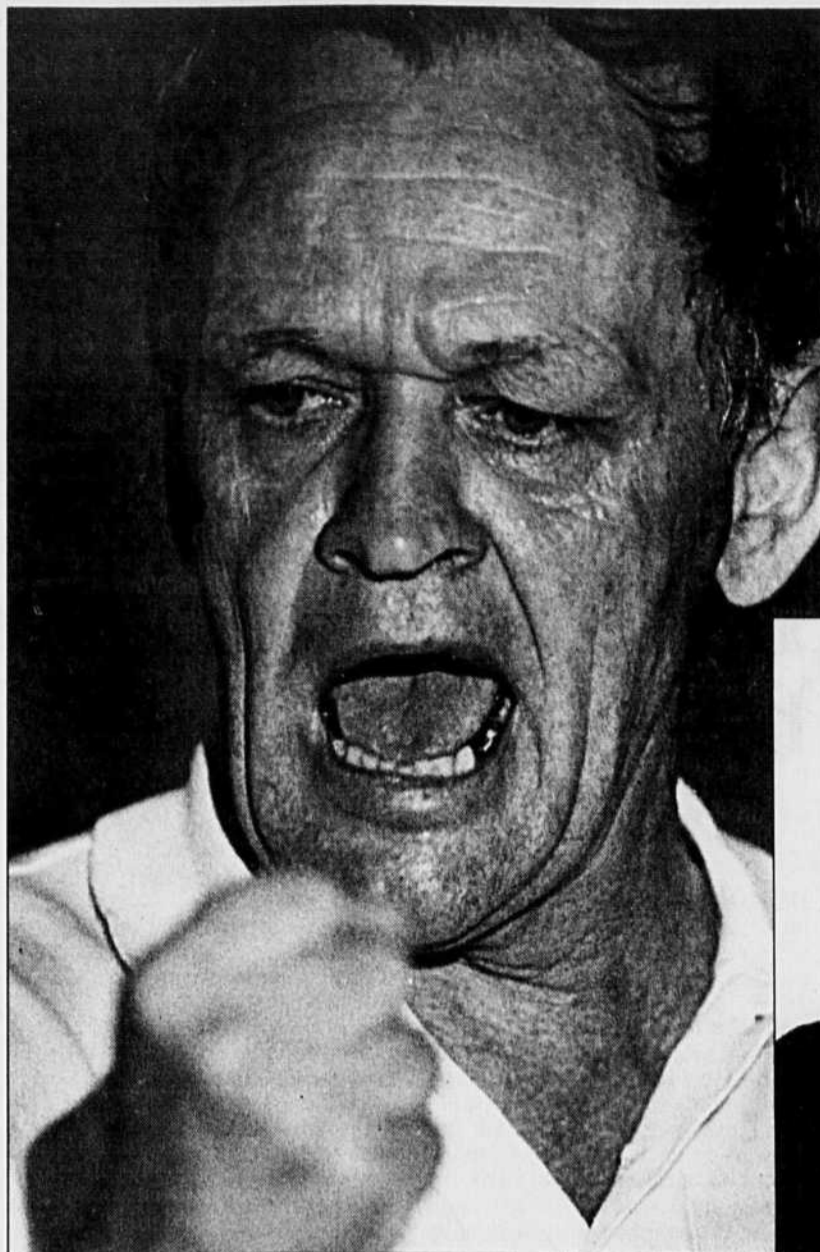
lution tranquille que nous avons vécue au Québec».

Un partenariat qui présuppose une décentralisation des centres de décisions jusqu'au niveau de gouvernement municipal en passant par les gouvernements provinciaux et qui mettra à profit la contribution des organismes non gouvernementaux (ONG). «C'est de plus en plus évident que les problèmes trouvent leurs solutions au niveau local et que les organismes non gouvernementaux deviennent de plus en plus essentiels. Il va falloir trouver une façon de les impliquer dans le processus de décisions».

À long terme, un gouvernement issu du PLC mettra l'accent sur la nécessité de réinventer l'économie canadienne, à chaque décennie. A court terme, le programme libéral préconise la transformation de la structure industrielle. Il favorisera notamment le concept de la valeur ajoutée. «La valeur ajoutée, ça veut dire pas seulement couper l'arbre mais également fabriquer la scie. La principale raison de la fermeture de nos usines, c'est qu'on ne fabrique pas assez ici, c'est qu'on ne transforme pas assez ici. Et pour créer la valeur ajoutée, le véhicule privilégié, c'est la PME».

Dans cette optique, s'il n'en tient qu'à Paul Martin, le prochain gouvernement libéral passera du rouge au vert, s'efforçant de développer les technologies environnementales de pointe, à l'instar des Japonais et des Allemands. «La protection de l'environnement, c'est payant. Le Canada pourrait en être un leader».

Au chapitre des politiques sociales, le programme du PLC comportera un plan de lutte à la pauvreté, en visant l'objectif de «tolérance zéro», que M. Martin reconnaît pouvoir atteindre seulement dans le cours d'un deuxième mandat. Comment croit-on y parvenir? En investissant massivement dans la formation de la main-d'œuvre, dans l'éducation, dans la recherche et le développement, cela en partenariat avec les gouvernements provinciaux et municipaux. «La



Prénant pour acquis que le chef Jean Chrétien ne fera jamais fonction de locomotive, le Parti libéral du Canada a décidé d'axer son approche électorale d'abord sur le ressourcement de sa pensée politique. Paul Martin est l'homme clé de cette opération de rajeunissement.

seule façon de virer cela de bord, c'est de mettre de l'argent dans les mains de ceux qui ont de jeunes enfants».

Le deuxième volet de l'approche électorale du PLC réside dans la confection d'une équipe de candidats de haut

calibre. Au Québec, la tâche apparaît complexe et périlleuse. Une opération qui suscite du mécontentement et porte le germe de la division. Déterminé à corriger les erreurs du passé, le PLC entend cette fois-ci donner un accent féminin à l'équipe qui le représentera aux élections. Pour ce faire, le président de la commission électorale du parti, le sénateur Pietro Rizzuto, a convenu d'exercer de la discrimination positive pour assurer que les femmes constitueront au moins 20% du contingent. Un principe que le parti applique, en réservant toutefois les meilleurs comités aux hommes. Autre source de grognements, de nombreux allophones amis du sénateur ont émergé des 25 conventions que le parti a tenues à ce jour.

Dans cette recherche de l'image



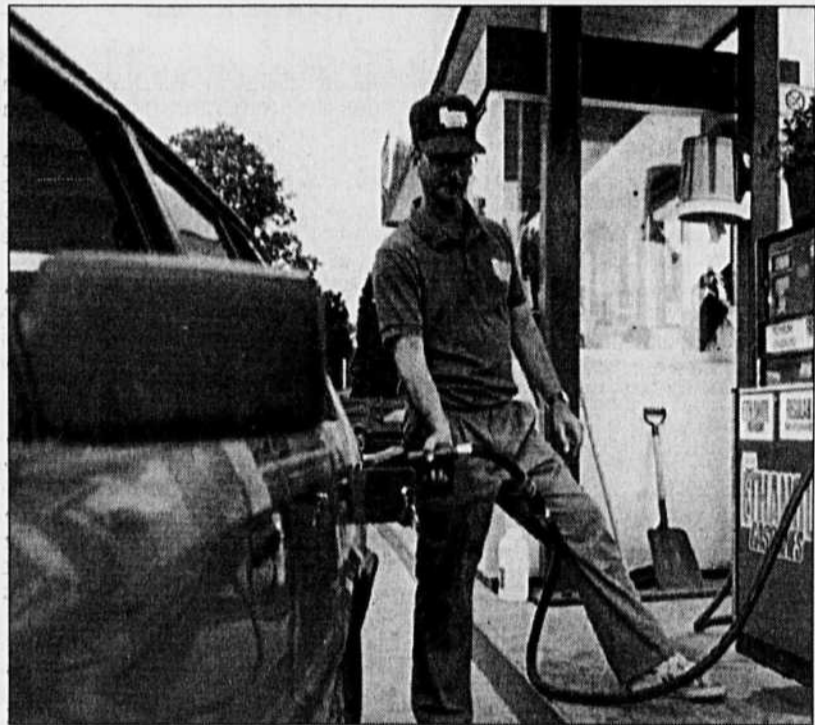
du renouveau, l'injection de sang neuf est un prérequis. Il s'agit de dénicher des candidatures qui incarnent le courant réformiste, la réussite, l'intégrité et le savoir-faire socio-économique. Mais la marge de manoeuvre des libéraux est bien mince.

De la dizaine d'élus québécois qui pourront espérer être nommés au sein d'un éventuel gouvernement Chrétien, la plupart des aspirants logiques sont déjà connus, identifiés et incontournables. Il serait en effet étonnant que Jean Chrétien relègue aux banquettes arrières les anciens ministres Paul Martin, André Ouellette, Céline Hervieux-Payette, Serge Joyal et Francis Fox. Il serait également impensable qu'il écarte du pouvoir des aspirants tout aussi ministriables que les Jean Pelletier, Michel Dupuy, Kimon Valaskakis, Clifford Lincoln et Angéline Fournier.

Choisi candidat du comté de Châteauguay, Kimon Valaskakis est la recrue la plus transcendante de cette tournée. Professeur-titulaire de sciences économiques à l'Université de Montréal, président du groupe de consultants internationaux ISOGROUP, président-fondateur de l'Institut Gamma, il est l'auteur de sept ouvrages et d'une soixantaine d'articles sur le développement économique et la planification stratégique.

Ex-ambassadeur du Canada en France, puis aux Nations unies, Michel Dupuy est docteur en droit international. Il a également été président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et ministre délégué adjoint de l'OTAN à Bruxelles. Il est le principal conseiller de Jean Chrétien en politique étrangère.

L'espace de la représentation québécoise au sein du prochain gouvernement Chrétien se trouvant ainsi comblé à l'avance, la force d'attraction du parti est réduite à sa plus simple expression. Il sera d'autant plus difficile aux dirigeants du PLC de recruter chez les forces vives de la société et de projeter l'image du renouveau.



La baisse de la demande d'essence est attribuée aux améliorations de la moyenne de l'économie d'essence des véhicules.

Les Canadiens ont sensiblement réduit leur consommation d'essence

OTTAWA (PC) — Les Canadiens ont sensiblement réduit leur consommation d'essence entre 1980 et 1990, et ce, même si le nombre d'automobiles a grimpé de près du quart et que la distance parcourue s'est accrue.

Cette baisse de la demande, dont se félicitent les écologistes, est attribuée aux améliorations de la moyenne de l'économie d'essence des véhicules.

Les données d'un rapport du ministère de l'Énergie montrent que la demande d'essence a décliné de 12% pendant la décennie. Or, le nombre de véhicules a augmenté de 23% et la distance moyenne parcourue en automobile a progressé de 11%.

«En dépit du nombre accru d'automobiles et de l'augmentation des distances parcourues, une hausse significative de l'efficacité énergétique des automobiles s'est traduite par une baisse de la consommation moyenne d'essence», dit le rapport.

Les gaz d'échappement constituent un des principaux facteurs des problèmes causés par la pollution, dont le smog urbain et le réchauffement global, ou «effet de serre».

«Si la consommation totale d'essence diminue, c'est définitivement une bonne chose pour l'environnement», a déclaré hier Mme Ellen Schwartzel, de Pollution Probe, en entrevue.

Entre-temps, un nouveau rapport de la Bibliothèque du Parlement révélait que l'efficacité énergétique des automobiles pourrait encore

être accrue de 30% d'ici l'an 2000 sans aucune réduction de la taille moyenne des véhicules, uniquement en recourant à une technologie plus perfectionnée.

Mais on ajoute, dans une mise en garde, que les manufacturiers ne mettront pas la nouvelle technologie sur le marché à moins que les gouvernements ne les y obligent.

«Il est techniquement possible d'améliorer grandement la performance au chapitre de la consommation de carburant des automobiles, mais les préférences des consommateurs ne suffiront pas à inciter les manufacturiers à le faire», dit le rapport, qui ajoute que seuls des prix beaucoup plus élevés pour l'essence, ou des mesures contraignantes, y parviendront.

Les groupes de défense de l'environnement réclament depuis longtemps l'imposition de normes plus sévères en matière d'économie d'essence.

Ottawa a promis, dans son Plan vert de 1990, de mettre en vigueur une nouvelle série de normes de consommation d'essence, mais leur adoption est suspendue, le Canada préférant attendre de voir ce que la nouvelle administration américaine fera dans ce domaine.

En 1990, les conducteurs canadiens ont utilisé environ 200 litres de moins de carburant que leurs homologues américains. Une économie d'énergie partiellement attribuable aux coûts plus élevés de l'essence au Canada, a signalé Mme Deirdre Etherington, du ministère de l'Énergie.

Les Canadiens ne croient pas que les étudiants soient bien préparés pour le marché du travail

Caroline Montpetit

UNE MAJORITÉ de Canadiens accordent une bonne note aux enseignants pour ce qui est de la préparation des élèves à l'enseignement postsecondaire, mais seulement 36% de la population canadienne estime que les mêmes élèves sont bien préparés au milieu du travail.

C'est ce que révèle un rapport de recherche sur l'éducation et la formation professionnelle au Canada, rendu public hier.

Ce document arrive en complément au rapport «les chemins de la compétence», publié plus tôt cette

année par le Conseil économique du Canada, qui faisait état de lacunes importantes du système d'éducation canadien en ce qui a trait à la formation professionnelle et à la préparation au marché du travail.

Les auteurs du rapport de recherche sur l'éducation et la formation professionnelle donnent notamment les résultats d'un sondage mené en 1990 par l'Association canadienne d'éducation auprès de la population, sur la qualité du système d'éducation.

Ainsi, en ce qui concerne le développement intellectuel, «l'opinion publique paraissait assez satisfaite de l'enseignement des

sciences, des mathématiques et des techniques, écrivent les auteurs du rapport de recherche. Les satisfaits dépassaient de 48 points les insatisfaits. Les écarts correspondants étaient de 37 points pour la capacité de résoudre les problèmes, de 25 points pour le désir d'apprendre toute la vie durant, et de 24 points pour la capacité de lire, d'écrire et de parler convenablement».

Comparant les résultats d'enquêtes semblables menées en 1979 et en 1984, le rapport explique que la plupart des personnes interrogées estimaient en 1984 que l'école était meilleure qu'en 1979, alors qu'en 1990, la plupart estimaient que l'école n'avait pas changé depuis 1984 ou qu'elle s'était améliorée.

Au plan des comparaisons de performances internationales en éducation, le Canada se situe exactement au milieu des 18 pays industrialisés cités dans le rapport de recherche, soit derrière le Japon, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, les États-Unis, la Finlande, le Danemark et la Suède, lit-on dans le document.

«Par contre, écrivent les auteurs

du rapport, les pays européens du Sud (Espagne, Italie, France et Belgique), ainsi que les pays anglo-saxons (Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande), occupent tous les derniers rangs du classement, avec des performances globales allant de modérément à fortement inférieures à la moyenne».

Quand on compare les niveaux de scolarité des hommes et des femmes de ces différents pays, on remarque que le Canada est le pays qui compte le moins d'hommes sans diplômes d'études secondaires, après l'Allemagne, les États-Unis, et le Japon.

Pour ce qui est de la scolarisation des femmes, le Canada est, après les États-Unis, le pays qui compte le moins de femmes non détentrices d'un diplôme d'études secondaires.

Enfin, le rapport fait largement état de la performance des Canadiens de 13 ans aux dernières épreuves internationales de sciences et de mathématiques, où le Canada s'est classé 9ème, notamment derrière la Corée du Sud, Taiwan, la Suisse, l'ex-Union-Soviétique, la Hongrie, l'Italie et Israël.

Les montants admissibles devant la Cour des petites créances passent de 1000 \$ à 3000 \$

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Dès les printemps prochains, les modifications du Code de procédure civile adoptées lundi par l'Assemblée nationale porteront de 1000 \$ à 3000 \$ les montants admissibles devant la Cour des petites créances.

Les personnes morales (petites entreprises) qui comptent au plus cinq personnes pourront aussi recourir leurs créances devant le même tribunal. Ces mesures avaient été annoncées dans le cadre du Sommet de la justice en février dernier.

«La loi maintient le principe suivant lequel la représentation par avocat est, sauf exception, exclue à la Cour des petites créances», a précisé le ministre de la Justice Gil Rémillard lors de l'adoption.

Par ailleurs, dans le but de déjudiciariser les conflits entre les citoyens, les services de médiation de la Cour des petites créances seront étendus à l'ensemble du territoire du Québec.

Ces services sont actuellement offerts exclusivement à Montréal, Québec, Laval, Lévis et Hull depuis 1986.

breuses modifications au Code de procédure.

Elle détermine, entre autres, que les demandes de changement de nom adressées au ministre de la Justice et les registres seront désormais traités par le directeur de l'État civil.

Le nouveau Code civil du Québec a été adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1991. Il constitue le fondement des droits et obligations des citoyens dans leurs relations entre eux et avec les biens, de leur naissance à leur décès.

La réforme du Code civil du Bas Canada a été considérée à juste titre par tous les intéressés du monde juridique comme l'aboutissement d'un effort collectif entrepris en 1955 sous le régime du premier ministre Maurice Duplessis.

À la suite de ce long processus de révision qui a démontré hors de tout doute la nécessité de maintenir de façon permanente une structure permettant la révision et la modernisation régulière du droit au Québec, le ministre Rémillard a jugé bon de proposer la création de l'Institut de réforme du droit.

La mission de cet institut consistera à soumettre au ministre des propositions de réforme et de développement du droit, d'examiner ou de formuler des réformes, de tenir des réunions de consultation ou de publier des études sur les sujets examinés.

Avis public

Ville de Montréal

Commission permanente de l'aménagement et de l'habitation

THÈME: CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REGLEMENT CONCERNANT LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉE

La Ville de Montréal propose un règlement déterminant les secteurs et catégories d'immeubles pour lesquels une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble locatif en copropriété divisée pourra être accordée

À ce sujet, une assemblée publique d'information aura lieu le **14 janvier 1993, 19 heures**, à la Salle de la Fraternité des policiers et policières de la CUM, 480, rue Gifford (station de métro Laurier).

Par la suite, des audiences publiques se tiendront les **22 et 23 février 1993, 19 heures**, ainsi que le **25 février 1993, 14 heures** et le **26 février 1993, 9 heures 30**, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

La documentation relative à ce projet est disponible dans les Bureaux Accès Montréal ainsi qu'à la Division des commissions et comités du Conseil, 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200, H2Y 1B5, au numéro 872-3770.

LES SPORTS

Les autres temples montréalais

Gilles Marcotte

CONGÉ DE PATIN, hier, pour les joueurs du Canadien qui tenteront de se farcir New York ce soir, les Insulaires, avant d'aller passer Noël en famille, pour ensuite reprendre la route: long périple de six matchs dans l'Ouest qui s'amorcera à Vancouver dimanche prochain pour se terminer à San Jose le 5 janvier, contre les suaves Sharks. Bon voyage, nos meilleurs vœux vous accompagnent et nous comptons sur vous pour tenir bien haut le flambeau de l'excellence, de la tempérance aussi, plus précieuse, c'est bien connu, quand le navire vogue au loin.

Calm plat donc dans le grand temple, comme en les murs de cet autre, illustre aussi, à dix minutes du Forum, cette forteresse de la dévotion vespérale d'antan, haut-lieu du chapelet en famille: la Cathédrale Marie Reine du Monde.

Tout comme le Forum, la vaste basilique dont la seule nef pourrait contenir la patinoire tricolore, abrite sa part d'idoles, de bâtisseurs d'archidiocèses, de missionnaires stoïques. On les voit tout de suite en entrant comme on voit les posters de Guy Carbonneau, de Patrick Roy, de Denis Savard, des autres, en mettant les pieds au Forum.

PARMI ces ecclésiastiques proéminents, il y a bien sûr, en bonne place, Monsieur le Cardinal Paul-Émile Léger, né à Valleyfield le 26 avril 1904, fait cardinal par Pie XII en janvier 1953, décédé le 13 novembre 1991. On rappelle, dans les brèves notes biographiques qui accompagnent la photo vitrée de son Eminence: «Le 9 novembre 1967, Son Eminence le Cardinal Léger démissionne de son poste pour aller porter la Bonne Nouvelle, comme missionnaire en Afrique.»

Est-ce la flamme dans le regard, la lueur de détermination, cette foi, quoi, à fleur de pupille, toujours est-il que pendant longtemps j'ai cru voir la trempe du fameux cardinal dans l'œil de Maurice Richard qui à défaut de transporter des montagnes a quand même plus d'une fois porté le Canadien sur ses épaules.

Monsieur le Cardinal Paul-Grégoire, né à Verdun le 24 octobre 1911, nommé archevêque de Montréal par Paul VI en 1968, trône aussi aux côtés de son défunt prédécesseur, Mgrs Joseph Charbonneau, Georges Gauthier, Jean-Jacques Lartigue, Ignace Bourget, Edouard-Charles Fabres et Paul Bruchési complètent l'aéropage.

Quand on passe le portique, qu'on franchit le bénitier, qu'on déambule, minuscule, dans cette vaste enceinte ornée de toutes sortes de riches parures, le regard

croise entre autre autres de majestueuses fresques, souvent hautes d'un bon dix pieds. Vous avez là, qui le colonel «Ahanase Charette commandant les zouaves pontificaux», qui «Mère d'Youville chantant le *Te Deum* pendant l'incendie de son hôpital», qui «Mère Marguerite Bourgeoys enseignant aux jeunes sauvages près des tours du vieux fort de Montréal», qui Jeanne Mance, qui Nicolas Viel, premier martyr canadien.

Puis, quand on a fait le tour et qu'on s'assoit, un brin époustoufflé, qu'on se recueille un instant, tout plein de l'écho des lieux, qu'on regarde, qu'on écoute, qu'on attend quoi, que quelque chose se passe, ou quelqu'un, on reste saisi, distraité même, par le solennel et l'immensité des lieux. Pas commode, même pour une âme de bonne volonté de trouver Jésus dans si grand.

Sauf peut-être à ce temps-ci de l'année. A cause de la crèche. Elle est là toute montée, à peu près au centre de la nef du côté du Forum, bordée de sapins, avec le grand Joseph debout, un fanal à la main, et Marie à genoux au-dessus du p'tit, qui lui, est encore recouvert d'un voile opaque. Mais on le devine, on voit bien que tout le monde l'attend. Les animaux, le foin sont là. Les trois rois mages aussi, avec le chameau *parké* à côté de l'étable. On sait que sa venue est imminente.

ALORS ON SORT, l'espérance ravivée, et on s'en va braver l'agitation de la rue Sainte-Catherine. Beaucoup de monde, de choses à voir, hier, dont la belle vitrine du temps des fêtes d'Ogilvy qui attire son flot continu de parents qui y amènent leurs enfants, au son d'un virtuose de la crèche qui tend, à deux pas de là, le bol de l'Armée du Salut: «Non, non Renaud, touche pas, laisse les sous au monsieur. Oui, c'est ça, c'est pour mettre dedans.»

Il y avait l'accordéoniste à lunettes fumées à l'angle de Bleury, le trio qui chantait *a capella* à la porte de chez Eaton, la petite vendeuse de chocolat à l'angle de la rue Alexandre. Pour le cul-de-jatte près de McGill, les affaires marchaient pas fort. Art et sida au Musée d'art contemporain. Collecte de sang au Théâtre du Nouveau Monde. Plein de choses.

Et la *Main*, toujours la même, qui s'allumait dans le crépuscule. Quelques micro-jupes phosphorescentes posées sur des jambes qui finissent plus d'atterrir sur les aiguilles des talons.

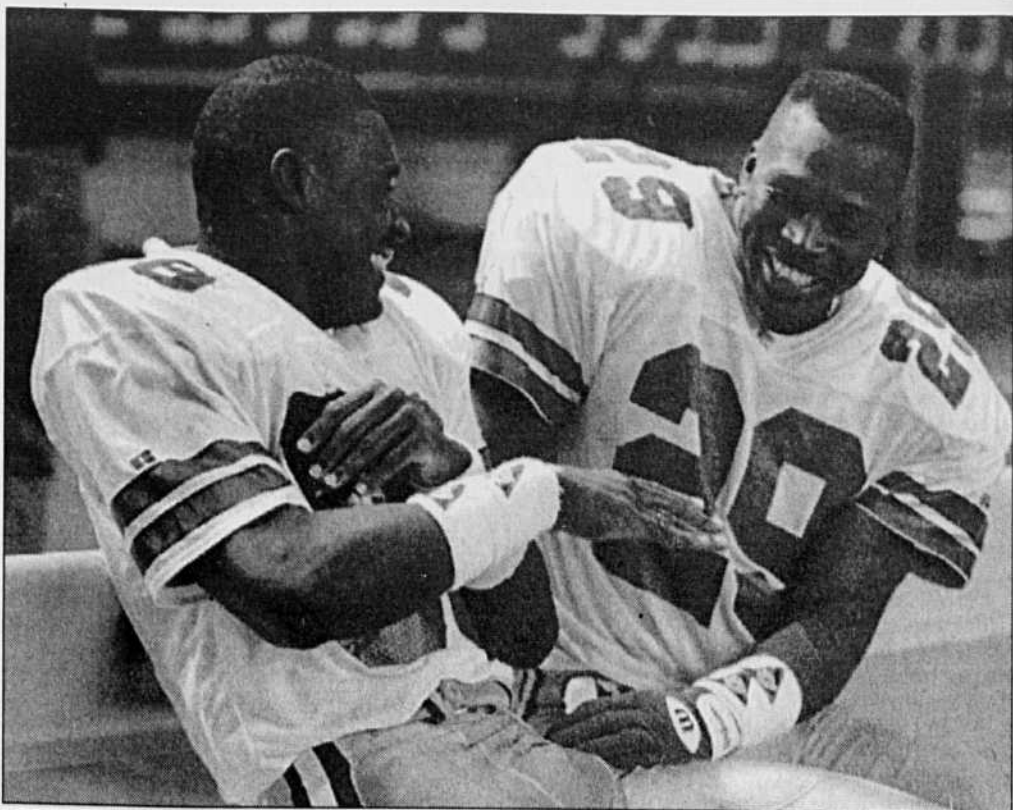
Mais c'est qui celle-là, la vieille maquillée tout croche, oui, oui, là, celle qui grotte. Ah non! Pas encore toi Charlotte.

Allez, viens, on ira prendre un café chez Dunkin Donut, puis on ira manger des ailes de poulet à la Cage aux Sports en regardant le Canadien à la télévision. Allez...! Viens!

Joyeuse victoire!

Michael Irvin (88) et Kenneth Gant (29) des Cowboys de Dallas célèbrent joyeusement leur victoire 41-17 sur les Falcons d'Atlanta, lundi. Avec ce gain, les Cowboys remportent le titre de la section Est de la Ligue nationale de football.

PHOTO AP



Le Canadien est devenu une bonne petite équipe, sans plus

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

DEPUIS LA FIN de sa série de 12 matchs sans défaite à la mi-novembre, le Canadien de Montréal est devenu une bonne petite équipe de .500 (9 victoires, 8 défaites et 2 nulles), sans plus. Mais il est toujours en tête de sa division, à cinq points des Penguins de Pittsburgh au premier rang du classement général, et l'entraîneur Jacques Demers n'est pas bouleversé même si l'équipe a subi deux défaites durant les six derniers jours à domicile, par des adversaires de la division Adams.

«Dire que ce n'est pas inquiétant, je serais menteur, mais je ne suis

pas énervé ni paniqué», a résumé Demers à propos de l'irrégularité de joueurs qui semblent penser comme lui. Après tout, c'est une longue saison.

«Comme preuve de ce qu'il a avancé, il venait d'accorder un congé d'entraînement avant la fête de Noël avec les enfants.

«On a joué du hockey extraordinaire, mais ce n'est plus le cas», a constaté l'entraîneur.

«Laquelle est la vraie équipe du Canadien? Je ne la connais pas vraiment avant 40 ou 50 matchs», a-t-il répondu à sa propre question, ajoutant cependant qu'on peut certes faire mieux que lors du dernier mois.

«Mathieu Schneider l'a dit mieux que n'importe qui: on a besoin de l'effort de tout le monde à tous les

soirs (...) mais on commet des bévues impardonnables».

Demers a reçu un appui imprévu quand des lecteurs normalement partisans d'un quotidien montréalais ont voté pour dire que les Nordiques ont l'équipe la plus talentueuse au Québec.

«C'est agaçant d'entendre cela, a convenu Demers, mais il faut être réaliste quand une équipe a eu la chance de réclamer un premier choix quatre années sur cinq et se retrouve avec quatre ou cinq marqueurs de 50 buts et Kamensky qui s'en vient. Nous, on se doit de jouer chaque match avec intensité... et on est devant eux autres quand même.

On n'a pas lancé la serviette et si on doit être des batailleurs de rue, on va le faire.»

Sylvie Fréchette derrière Magic

MONACO (AP) — La Québécoise Sylvie Fréchette, championne canadienne de nage synchronisée et médaillée d'argent — envers et contre tous — aux Jeux olympiques de Barcelone, a terminé au deuxième rang d'un scrutin organisé par les fédérations internationales olympiques afin de déterminer l'athlète olympique par excellence au sens du *fair-play* (franc jeu) dans un sport non-violent.

Le vote, pris par les fédérations internationales olympiques, les organisateurs des Jeux de Barcelone, les journalistes et les athlètes, a donné la première position à Earvin Magic Johnson.

Johnson, qui avait annoncé son retour au basketball professionnel après un an d'absence pour cause de séropositivité, a finalement décidé d'abandonner la compétition pour se consacrer à la lutte contre le sida.

Rétrospective annuelle

1992 Doug Flutie et Larry Smith à la rescousse du football canadien

Mario Simard
de la Presse Canadienne

L'ANNÉE 1992 dans la Ligue canadienne de football se résume à deux noms: Doug Flutie et Larry Smith, ces deux figures de proue qui pourraient, peut-être, sortir la LCF de sa médiocrité.

Sur le terrain, Flutie s'est révélé la star exemplaire dont cette ligue avait besoin. Quart-arrière spectaculaire, populaire partout en Amérique du Nord, il a fait preuve d'un dévouement total à l'endroit de la LCF, contrairement à de nombreux autres qui dans l'histoire du circuit sont repartis pour les États-Unis à la première occasion.

Larry Ryckman, le jeune et dynamique propriétaire des Stampeders de Calgary, savait ce qu'il faisait lorsqu'il a ravi Flutie aux Lions de la Colombie-Britannique à titre de joueur autonome, au mois de mars. Flutie devenait le deuxième millionnaire de la LCF après le Rocket Ismail chez les Argonauts de Toronto mais, contrairement à ce dernier, Flutie allait s'avérer un placement profitable.

Sous la gouverne de Flutie, les Stampeders ont présenté le meilleur dossier de la LCF en saison régulière (13-5). En finale de la section ouest, contre les Eskimos

d'Edmonton, Flutie allait orchestrer une poussée fantastique dans les dernières secondes du match pour permettre aux Stampeders de l'emporter 23-22.

Après la rencontre, il allait déclarer à la télé qu'il s'agissait du plus beau moment de sa carrière. Quand on sait les matchs mémorables que ce joueur a connus aux États-Unis avec la formation de l'Université de Boston, ce n'est pas là la moindre des déclarations.

Puis à la coupe Grey, à Toronto contre les Blue Bombers de Winnipeg, Flutie allait achever son œuvre: 480 verges de gains par la passe qui lui valaient le titre de joueur du match, dans une victoire de 24-10. Les Stampeders n'avaient pas remporté la coupe Grey depuis 1971.

Flutie a récolté le titre de joueur par excellence pour la saison en plus de mériter sa place à l'unanimité au sein de l'équipe d'étoiles.

Pour sa part, le commissaire Larry Smith a offert sa plus belle prestation le jeudi 12 novembre dans une conférence de presse télévisée à la grandeur du pays.

Smith, un Montréalais de 41 ans dont le dynamisme tranche nettement avec la pusillanimité de ses prédécesseurs, a alors présenté sa vision d'une Ligue canadienne qui compterait de nouvelles équipes aux États-Unis ainsi qu'à Montréal,

Après 5 ans de conflit La LNF et les joueurs s'entendent finalement

NEW YORK (AP) — La Ligue nationale de football et ses joueurs en sont venus à une entente de principe sur un nouveau contrat de travail qui devrait mettre un terme à cinq longues années de conflit entre les deux parties.

Après deux jours de discussions, la Ligue et les joueurs ont annoncé qu'ils s'entendaient enfin sur la question des joueurs autonomes.

Les parties n'ont pas voulu dévoiler les détails de ce règlement, mais on pense qu'il permettra aux joueurs de devenir autonomes sans compensation, tout en imposant un plafond salarial. L'entente devrait également inclure une réduction des rondes de repêchage des joueurs collégiaux de 12 à six ou sept.

Les joueurs de la Ligue nationale sont sans contrat de travail depuis 1987 alors qu'ils avaient déclenché une grève de 24 jours.

«Nous avons discuté intensément pendant deux jours, ont laissé savoir les deux parties par voie de communiqué. Nous en sommes arrivés à une entente de principe sur des points importants et les autres questions en litige ont été abordées. Nous allons tenter de finaliser le contrat lundi prochain.»

Le conflit avait dégénéré en bataille juridique l'an dernier quand les joueurs avaient choisi de contester l'interprétation des dirigeants concernant les compensations liées à l'autonomie.

Un jury de la cour de Minneapolis avait tranché en faveur des joueurs et neuf d'entre eux, dont le demi-inséré Keith Jackson, sont devenus autonomes sans compensation par la suite.

peut-être dès la saison 1993. «Il faut devenir plus compétitif», a-t-il dit en substance.

Les réactions n'ont pas tardé. Dans l'Ouest canadien, le président des Blue Bombers de Winnipeg déclarait la journée même qu'à son avis Smith ne trouverait pas suffisamment d'appuis chez les gouverneurs du circuit pour faire approuver son projet. Oui à Montréal ou peut-être même Halifax, racontait Robinson, mais non aux États-Unis.

L'association des joueurs prenait aussi position contre l'expansion aux États-Unis. La venue de clubs américains signifierait l'abolition du règlement qui oblige chaque équipe à employer une majorité de joueurs canadiens. Plus de 150 joueurs canadiens pourraient alors perdre leur poste.

Mais si la résistance est forte, Smith est encouragé à aller de l'avant par les nouveaux propriétaires du circuit, les Bruce McNall (Toronto), Bernie Gieberman (Ottawa) et quelques autres qui ont investi leur argent au cours des dernières années dans l'espoir que la LCF élargisse ses horizons.

McNall a perdu plusieurs millions de dollars cette saison avec ses Argonauts et il en aura bientôt assez d'un circuit qui se complait dans sa petitesse.

Voilà le défi de Smith.

NOUVEAU

QUOI? QUAND? OÙ? PAR QUI? POURQUOI? POUR QUI?

Chronique informatique
Tous les samedis
Dans la section économique du Devoir
André Salwyn (collaborateur spécial)
Pour informer et suivre le pouls de l'industrie
60 300 lecteurs

«INFORMATIQUE EN TÊTE»

demandez Johanne Guibeau
au 985-3399 ou 1-800-363-0305

EN BREF...

Les étoiles junior

LA LIGUE JUNIOR majeure du Québec a fait connaître les noms des joueurs qui forment l'équipe d'étoiles du circuit à sa mi-saison. Le Collège-Français de Verdun compte deux représentants dans les personnes du gardien Philippe DeRouville et du défenseur Joel Bouchard. Sans surprise, Alexandre Daigle, des Tigres de Victoriaville, a été élu au centre. Ses ailiers sont René Corbet, des Voltigeurs de Drummondville, et Martin Gendron, du Laser de Saint-Hyacinthe. Benoit Larose, du Titan de Laval, est l'autre défenseur. Pierre Aubry, des Tigres, a été retenu pour le poste d'entraîneur-chef. Le scrutin a été mené auprès des entraîneurs du circuit. (PC)

Jacoby au Japon

NEW YORK (AP) — Le joueur autonome Brook Jacoby a signé un contrat d'un an avec les Dragons de Chunichi de la Ligue du Japon. Jacoby, 33 ans, a conservé une moyenne de .261 avec quatre circuits et 36 points produits en 120 matchs avec les Indiens de Cleveland la saison dernière. Le joueur de troisième but a joué pendant neuf saisons complètes dans les ligues majeures avec Cleveland, Atlanta et Oakland.

HOCKEY

Ligue nationale		Edmonton 2, Calgary 3 (p)		Washington à Buffalo	
Lundi		Hier		Chicago à Ottawa	
Hartford 5, Montréal 2	Tampa Bay à Boston	NY Islanders à Montréal, 19h35 (TVA)		Chicago à Ottawa	
Washington 4, Ottawa 3	Toronto à Detroit	New Jersey à NY Rangers		Pittsburgh à Philadelphie	
Québec 4, Pittsburgh 7	Saint Louis au Minnesota	Calgary à Winnipeg		San Jose à Edmonton	
NY Rangers 3, New Jersey 0	Vancouver à Los Angeles	Demain		aucun match	
San Jose 4, Winnipeg 5	Aujourd'hui				
	Tampa Bay à Hartford				

LIGUE NATIONALE											
Conférence Prince de Galles											
Section Charles Adam					Section Patrick						
MONTRÉAL	QUEBEC	BOSTON	BUFFALO	HARTFORD	OTTAWA	PITTSBURGH	NY RANGERS	WASHINGTON	NEW JERSEY	NY ISLANDERS	
36	36	32	34	33	36	36	32	36	32	32	
21	18	19	14	10	24	18	16	15	16	14	
11	12	11	14	20	9	12	15	12	15	16	
4	6	2	6	3	3	4	2	1	1	4	
150	158	112	148	104	166	129	147	127	145	133	
46	42	40	42	23	51	51	33	32	32	26	
116	142	112	123	146	129	127	127	127	127	133	
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
Conférence Campbell					Conférence Norris						
CHICAGO	MINNESOTA	DETROIT	TORONTO	TAMPA BAY	SAINTE LOUIS	CALGARY	LOS ANGELES	VANCOUVER	EDMONTON	WINNIPEG	
35	33	36	32	36	33	35	34	32	32	34	
19	17	18	13	14	11	21	20	19	12	5	
4	4	2	15	2	18	10	10	10	18	12	
118	113	149	102	125	118	137	155	147	109	100	
42	38	38	30	30	26	42	38	38	29	11	
95	106	132	108	133	118	107	123	100	138	175	
42	38	38	30	30	26	42	38	38	29	11	
Les meneurs											
b	p	pts	b	p	pts	b	p	pts	b	p	
Lemieux, Buf.	34	60	94	LaFontaine, Buf.	24	36	60	Sakic, Qué.	26	30	56
Kurri, LA	17	39	56	Sundin, Qué.	23	32	55	Muller, MI	12	37	49
Recchi, Phi	20	33	53	Turgeon, NY	20	33	53	Messier, NYR	17	31	48
Oates, Bos	18	35	53	Gilmour, Tor	11	37	48				
Robitaille, LA	28	24	52								
Stevens, Pit	26	26	52								
Yzerman, Det	26	24	50								
Tocchet, Pit	23	26	49								
Muller, MI	12	37	49								
Damphousse, MI	17	26	43								
Duchesne, Qué.	10	33	43								
Nolan, Qué.	18	22	40								
Bellows, MI	16	22	38								
Ricci, Qué.	11	25	36								
Savard, MI	9	25	34								

L'ALENA vient modifier le traité Canada-US de libre-échange - Gordon Ritchie

Catherine Leconte

LES NÉGOCIATIONS de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), que MM. Mulroney, Bush et Salinas ont signé la semaine dernière, ont permis aux États-Unis d'imposer au Canada d'importantes et potentiellement néfastes modifications à l'accord de libre-échange bilatéral (ALE) en vigueur depuis quatre ans entre les deux pays, estime Gordon Ritchie, l'un des principaux négociateurs canadiens de l'ALE.

Et ce n'est pas au Congrès américain, mais bien au Parlement canadien, que le processus de ratification législative de l'ALENA — condition sine qua non de son entrée en vigueur — risque de rencontrer «les difficultés les plus graves». Sans compter que l'ALE lui-même, dont «les critiques ont clairement fait un meilleur travail de communication que les défenseurs» et dont «l'impact économique continue d'être noyé dans la récession qui se prolonge», risque d'être sérieusement remis en question à Ottawa à l'occasion de la prochaine élection fédérale.

En fait, «cette élection pourrait bien être l'occasion pour les Canadiens de trancher la question du libre-échange» puisque «au moins un parti demandera l'abrogation de l'ALE existant et le rejet de l'ALENA et peut-être du GATT», prédit M.

Ritchie dans le bilan annuel de l'ALE qui vient de publier sa firme d'experts-conseils, Strategic Inc.

Lui-même n'écarte d'ailleurs pas totalement la possibilité d'une abrogation de l'accord qu'il négocia. «Les propositions unilatérales en vue d'abroger l'ALE sont profondément non constructives à l'heure actuelle», écrit-il, car «l'abrogation minerait sérieusement l'emploi et l'investissement dans notre pays».

Mais «techniquement parlant, l'abrogation de l'ALE serait simple», et elle lui paraît envisageable «si les Américains n'étaient pas prêts à discuter des améliorations appropriées à apporter à l'ALE ou si les contraventions à la loi américaine sur les pratiques commerciales déloyales continuaient d'augmenter».

À cet égard, l'analyse qu'il fait des négociations de l'ALENA n'est guère encourageante. Le principal objectif du Canada quand il s'est immiscé dans les pourparlers de libre-échange entamés entre États-Unis et Mexique était de «préserver l'accès que nous avions négocié sur une base préférentielle au marché américain en vertu de l'ALE», rappelle-t-il. Sur ce point, «l'ALENA répond de façon générale aux objectifs défensifs du Canada».

Par contre, «il ne réussit pas à réaliser ses objectifs positifs en ce qui concerne une libéralisation plus poussée des échanges transfronta-

liers». Dans le domaine des services financiers notamment, «les Américains n'étaient pas prêts à bouger», et sur les marchés publics, «l'accord final n'offre que des occasions modestes».

L'ALENA a certes été l'occasion de «changements importants» à l'ALE, mais ils «reflètent de façon prépondérante le programme de négociations des États-Unis et non pas celui du Canada», notamment aux chapitres de la propriété intellectuelle (dont les dispositions visent «directement» le régime canadien des brevets pharmaceutiques) et des règles d'origine dans le textile et l'automobile.

Surtout, «ces changements ne renforcent certainement pas et peuvent même affaiblir le système de règlement des différends établi par l'ALE», estime M. Ritchie. Or, les groupes spéciaux binationaux (créés par l'ALE pour arbitrer les conflits) ont fonctionné jusqu'à présent pour le plus grand bénéfice du Canada. Ils ont maintenu toutes les décisions canadiennes contestées devant eux, et ont par contre donné «une victoire partielle ou complète aux exportateurs canadiens» dans la plupart des décisions américaines contestées.

Selon M. Ritchie, ce mécanisme d'arbitrage est donc «un grand succès, plus grand même que ne l'auraient souhaité ses partisans». Mais comme il a par le fait même «fait la preuve que le système de

légalisation commercial américain continue de fonctionner de façon déloyale», il n'est pas étonnant que les changements imposés dans ce domaine par les Américains à la faveur des négociations de libre-échange à trois «représentent un pas en arrière pour l'ALENA et surtout, une occasion ratée de corriger les problèmes inhérents au fonctionnement du système en vertu de l'ALE».

Quant à l'impact économique qu'a eu l'ALE jusqu'à présent, M. Ritchie reste fermement convaincu que l'accord «donne les résultats escomptés»: de 1989 à 1991, les exportations de marchandises canadiennes vers les États-Unis ont augmenté de 4% (tandis que les importations en provenance de ce pays n'augmentaient que de 0,3%), et pour les produits dont les échanges ont été directement libéralisés par l'ALE, ces exportations ont crû de 16,2%.

«En vérité, les exportations reliées à l'ALE représentent l'une des rares éclaircies» du paysage économique canadien, dans lequel «les deux dernières années ont accusé un recul sans précédent depuis la Grande dépression», laissant 1,6 million de Canadiens sans emploi. Mais «sur le plan politique, s'inquiète M. Ritchie, il pourrait être difficile de résister à la tentation d'attribuer à l'ALE ces conséquences terribles sur le plan humain».

L'AMQ craint une perte de 30 000 emplois en 1993 Elle demande une privatisation partielle d'Hydro-Québec

Gérard Bérubé

L'ASSOCIATION des manufacturiers du Québec ne s'attend à rien qui vaille sur la scène économique en 1993 et parle d'un recul de 30 000 emplois dans le secteur manufacturier l'an prochain. À l'occasion du dévoilement de son bilan annuel, hier, elle en a profité pour brasser la cage du gouvernement québécois, l'accusant de faire preuve d'inertie, de myopie, et de manquer d'imagination... en ne recourant pas à une privatisation partielle d'Hydro-Québec.

«L'enjeu principal pour les années à venir, c'est l'élargissement de notre base manufacturière et le développement de notre capacité à ajouter de la valeur. Or que nous propose-t-on? Le «gambling» et le magasinage le dimanche, deux mesures dont la contribution au développement de notre économie sera, dans le meilleur des cas, marginale et, dans le pire, négative».

Tenant un discours orageux caractéristique du personnage, Richard Le Hir, vice-président et directeur général de l'AMQ, s'en est pris au manque de courage, d'audace et de leadership des gouvernements en matière de politiques économiques. «Alors que nous faisons face à l'un des plus grands défis de notre histoire et à la nécessité de développer notre capacité à créer de la richesse, le gouvernement nous convie à une des activités les plus parasitaires qui soit, en plus de nous suggérer de dépenser sur sept jours un argent dont trop de gens manquent pour dépenser en six jours.» M. Le Hir a qualifié ces mesures d'«avachissement collectif».

L'AMQ ne se veut pas des plus optimistes face au potentiel de croissance de l'économie canadienne l'an prochain. Tout au plus prévoit-elle une progression réelle de l'ordre de 2,4%, comparativement à 1,7% cette année, une «croissance faible qui dépend essentiellement de la fermeté de la reprise aux États-Unis, d'une reprise des dépenses de consommation au Canada, d'un dollar canadien à 76,50 cents US et de taux d'intérêt plus bas».

Mais la fermeté de cette reprise, trop fortement tributaire de la conjoncture américaine et de la capacité d'absorption des consommateurs américains, ne saurait prendre forme sans l'apparition d'un raffermissement de la demande domestique. «S'il y a un endroit où les manufacturiers canadiens ont connu les plus grosses pertes au cours des trois dernières années, c'est bien sur leurs propres marchés», a ajouté Richard Le Hir. Le vice-président de l'AMQ a mis

en relief la chute de 16% de la production manufacturière canadienne au cours de cette période de temps. «En 1980, 73% des biens manufacturés achetés par les consommateurs et les entreprises canadiennes étaient fabriqués au Canada. En 1992, cette proportion était inférieure à 54%».

Dans cette foulée, l'AMQ ne s'attend qu'à une croissance de 1,6% de la production manufacturière en 1993, un secteur qui demeurera aux prises à une restructuration majeure. Les pertes d'emplois découlant de cette restructuration, qui se chiffrent déjà à 350 000 depuis le début de la récession dont 84 000 en 1992 seulement, devraient se gonfler de 30 000 en 1993, et de 16 000 au Québec.

Ne disposant d'aucune marge de manœuvre, les gouvernements ne pourront adopter les mesures fiscales et budgétaires nécessaires à une reprise plus soutenue sans gonfler davantage les déficits publics. Pour sortir de l'illusion découlant d'un accroissement des dépenses et des stimulants par l'intermédiaire de crédits recyclés, l'AMQ est revenue à la charge en proposant de recourir à l'immense levier de développement que constitue Hydro-Québec.

«Tout en utilisant ce levier de façon pro-active en développant le potentiel hydro-électrique du Québec, une autre voie pourrait être explorée, a ajouté Richard Le Hir, soit celle d'une privatisation partielle, à une hauteur ne dépassant pas 49% du capital-actions».

La valeur globale d'Hydro-Québec étant estimée à 10 milliards \$, le produit net de ce recours aux capitaux privés pourrait servir à réduire l'endettement de la société d'État et celui du gouvernement québécois, et une partie pourrait être consacrée à des projets de relance économique et de restructuration de notre base industrielle.

Dans la liste des nombreux avantages qu'il perçoit d'une telle privatisation, le directeur de l'AMQ ne manque pas d'insérer une réduction de l'emprise de certains groupes de pression, «pour qui Hydro-Québec est devenu un véritable ballon politique dans lequel on flanque des coups de pieds destinés, en fait, au gouvernement». Cette évolution, a-t-il enchaîné, est néfaste au développement de l'entreprise, du potentiel hydro-électrique du Québec et à l'économie du Québec.

Et Richard Le Hir s'est mis à rêver. «Qui sait, peut-être verrons-nous un jour les Cris et les Montagnais accumuler des actions d'Hydro-Québec pour tenter d'en infléchir les choix de développement. Cette situation serait infiniment plus saine que celle qui prévaut présentement.»

Le taux préférentiel baisse encore une fois Les banques ont joué au poker toute la journée avec le loyer de l'argent

Gérard Bérubé

LA BANQUE du Canada a réagi, tel que prévu, aux réductions au compte-gouttes du taux préférentiel. Le taux directeur de la banque centrale a été abaissé pour une quatrième semaine, de 7,7 à 7,43%, sous l'égide d'une sixième réduction du taux préférentiel en l'espace de sept jours.

Même rengaine sauf que cette fois, le mouvement de repli du taux préférentiel, de 7,5 à 7,25% hier, a été engagé par la Banque Royale, et non par la Banque de Montréal. Ce

jeu de la chaise musicale traduit une soif de parts du marché du crédit, caractérisé présentement par une faible demande.

La Banque du Canada a donc avalisé l'agressivité des institutions bancaires en ramenant son taux d'escompte à 7,43% hier, sous le poids d'une stabilité «déconcertante» du dollar. La devise canadienne profitait, encore hier, de la correction qui frappe le dollar américain, pour terminer la séance à 79,2 cents US, une hausse de 30 points par rapport à la veille.

Ce faisant, l'écart entre le taux d'escompte et le taux préférentiel, évoluant historiquement entre 75 et

125 points, est tombé à -18 points, un différentiel négatif qui perdure rarement. «Cette situation reflète la croyance des banques en une continuité du mouvement d'assouplissement du loyer de l'argent au pays», a précisé Michel Tessier, analyste chez Tassé & Associés. Surtout, elle traduit le degré de concurrence que se livre les institutions bancaires pour s'arracher les faibles demandes de prêts.

Ce climat de concurrence intense s'est particulièrement manifesté hier lorsqu'une réduction de 25 points des taux hypothécaires de court terme exigés par la Banque Royale a été suivie par un recul de

50 points de celui de la Banque de Montréal. La Royale a immédiatement renchéri en retranchant un autre 30 points à son taux, forçant la Banque de Montréal à appuyer la mise avec une baisse additionnelle de 5 points. Résultat de cette partie de poker: le taux hypothécaire à échéance de un an est passé rapidement de 8,25 à 7,7%, et celui de deux ans, de 8,75 à 8,2%.

«La stabilité du dollar, la faible niveau d'inflation, qui entraîne des taux d'intérêt réels élevés, et la torpeur économique sont autant de facteurs qui contribuent à créer un climat propice à la réduction des taux», a ajouté Michel Tessier.

EN BREF

Moody's confirme la cote de Montréal

L'AGENCE d'évaluation américaine Moody's Investors Service a confirmé la cote A1 accordée à la dette de la ville de Montréal. Cette dette s'élève à 2 milliards \$. Selon l'agence, la diversité et l'importance de l'économie de ce gros centre urbain offre une base solide aux activités de cette ville et à son fardeau fiscal modéré. Les activités financières de la ville de Montréal sont satisfaisantes, bien qu'elles aient souffert du ralentissement économique, de la diminution de l'aide provinciale et de l'accroissement de l'exposition nette aux organisations paramunicipales de la ville. Pour faire face à ces difficultés, la ville de Montréal s'est efforcée de stabiliser ses activités financières et d'empêcher que ses liquidités internes, qui l'inquiètent déjà, ne diminuent. La ville a également pris des mesures de contrôle pour limiter, à l'avenir, son exposition aux organisations paramunicipales.

La Norvège choisit le Dash 8 de Bombardier

LA SOCIÉTÉ Wideroe's Flyveselskap A/S, de Norvège, a passé une commande d'un maximum de 15 avions Dash 8, ont annoncé hier les représentants de la division Avions régionaux de Bombardier. La commande stipule la livraison de six avions Dash 8, série 100, de 37 places, durant l'exercice financier de Bombardier se terminant le 31 janvier 1994. Deux autres appareils seront livrés au cours de l'exercice suivant et la livraison des appareils restants, sur lesquels Wideroe a un droit d'annulation, est prévue d'ici 1996. La valeur totale du contrat, y compris les sept avions en option, s'élève à environ 160 millions \$ US. Par ailleurs, Wideroe a pris une option pour l'acquisition de quatre autres avions Dash 8. Le carnet de commandes des Dash 8 passe ainsi à 398 appareils (options non comprises). À ce jour, 257 appareils de série 100 et 84 de série 300 ont été livrés.

British Airways renonce à USAir

LONDRES (AP) — British Airways a annoncé hier qu'elle renonçait à acquérir 44% de USAir Group, déclarant que le gouvernement américain n'aurait pas approuvé le marché sous la pression des trois plus grosses compagnies aériennes américaines. British Airways avait proposé de racheter 44% des parts pour 750 millions \$ US mais ses rivales américaines s'étaient plaintes que l'offre aurait donné à la compagnie britannique le contrôle, illégal, de USAir. La législation américaine interdit le contrôle de compagnies américaines par des sociétés étrangères. Les «trois grandes» compagnies — American, United et Delta — avaient tenté en retour d'obtenir un meilleur accès à l'aéroport d'Heathrow, le principal aéroport d'Europe mais les Britanniques n'avaient jamais voulu céder d'un pouce. D'après un porte-parole, British Airways pourrait tenter une autre forme de rapprochement avec USAir, qui espérait utiliser l'argent pour renforcer sa position financière assez précaire.

Les dépenses d'investissements US augmenteront de 5,3%

WASHINGTON (AFP) — Les entreprises américaines prévoient d'accroître de 5,3% leurs dépenses d'investissements dans des équipements nouveaux ou dans des bâtiments en 1993, selon une étude publiée hier par le département du Commerce. Si ces prévisions d'investissements se réalisent, les dépenses des entreprises dans ce secteur totaliseront 577 milliards \$ US contre 547 milliards \$ US en 1992, selon cette étude réalisée par le département du Commerce en octobre et novembre. Il s'agirait alors de la plus forte hausse depuis celle de 11,4% en 1989.

Hausse du déficit budgétaire américain

WASHINGTON (AFP) — Le déficit budgétaire américain a atteint 32,7 milliards \$ US en novembre, portant le déficit pour les deux premiers mois de l'exercice fiscal 1993 à 81,6 milliards \$ US, a annoncé lundi le département du Trésor. Ce déficit durant les deux premiers mois est supérieur de 0,4% à celui enregistré sur la même période un an plus tôt, a précisé la même source. Durant l'année fiscale 1992 terminée en septembre, le déficit budgétaire a totalisé 290,2 milliards \$ US. Pour l'année fiscale 1993, la Maison Blanche table sur un déficit de 341 milliards \$ US, légèrement supérieur au déficit de 331 milliards \$ US attendu par le bureau du budget du Congrès. Les dépenses sociales ont totalisé 24,1 milliards \$ US en novembre et 46,9 milliards \$ US depuis le début octobre.

Le FMI révisé ses prévisions pour l'économie canadienne

Marie Tison
de la Presse canadienne

WASHINGTON — L'incertitude entourant la situation constitutionnelle a contribué à retarder la reprise économique au Canada.

C'est ce que le Fonds monétaire international soutient dans un rapport rendu public hier, venant réviser les prévisions présentées en septembre dernier dans les «Perspectives économiques mondiales».

«La reprise qui avait été prévue ne s'est pas matérialisée», indique l'agence internationale.

Les Perspectives économiques mondiales constituent un rapport que le personnel du Fonds monétaire international publie deux fois par année pour faire le point sur l'économie mondiale.

En septembre, l'agence a affirmé que le Canada devait connaître une croissance de 2,1% cette année et de 4,4% en 1993. Le rapport d'hier ramène cette croissance à 1,0% en 1992 et à 2,7% en 1993.

Le fonds attribue cette situation à plusieurs facteurs: une véritable reprise qui se fait toujours attendre aux États-Unis, l'incertitude entourant le référendum du 26 octobre dernier, le manque de confiance des consommateurs, dû aux coupures

massives dans le secteur privé, et la hausse substantielle des taux d'intérêts pour limiter la chute de la devise canadienne.

L'agence indique que les marchés financiers canadiens ont expérimenté des turbulences en septembre et au début d'octobre 1992 en raison de l'incertitude constitutionnelle. Le dollar canadien a chuté et les taux d'intérêts ont augmenté rapidement.

La situation s'est stabilisée juste avant le référendum, mais de nouvelles pressions sont réapparues en novembre, entraînant de nouvelles hausses des taux d'intérêts. La situation a semblé se stabiliser à nouveau en décembre.

Le fonds observe également que le gouvernement canadien a relâché sa politique monétaire en 1992 lorsqu'il a réalisé qu'il pourrait atteindre facilement son objectif, soit ramener le taux d'inflation à 3%.

Le fonds indique cependant qu'en dépit des efforts du gouvernement canadien pour limiter ses dépenses, il ne réussira pas à contenir le déficit comme il l'avait espéré, en raison de la faiblesse de l'économie.

Le Canada continue à accuser le plus haut taux de chômage de tous les grands pays industrialisés.

Le PIB américain est revu en baisse pour le 3e trimestre

WASHINGTON (AFP) — La croissance du produit intérieur brut (PIB) américain au troisième trimestre a été revue en baisse, à 3,4% en rythme annuel au lieu des 3,9% d'abord annoncés, selon les chiffres définitifs publiés hier par le département du Commerce.

Les experts tablaient sur une révision en légère baisse, à 3,8%.

Malgré cette révision, une croissance de 3,4% constitue la plus forte progression du PIB depuis le quatrième trimestre 1988, reflétant pour les experts, une sortie de la récession.

Le PIB avait cru de 1,5% en rythme annuel au deuxième trimestre et de 2,9% au premier trimestre.

La plupart des analystes ont jugé peu significative la dernière révision à la baisse du PIB, due essentiellement à une progression des stocks des entreprises plus importante que prévu.

Cette constitution de stocks est

par ailleurs le signe que les entreprises anticipent une hausse de leurs ventes.

Le plus important facteur de croissance au troisième trimestre a été la progression de 3,7% des dépenses de consommation, en particulier pour des achats de biens durables tels qu'équipements ménagers et automobiles.

Le PIB américain a totalisé 4.930 milliards de dollars en rythme annuel au troisième trimestre, soit son niveau de juillet 1990, avant le début de la récession.

Pour le quatrième trimestre, les experts tablent sur une hausse du PIB d'environ 2%.

«De façon générale, 1993 sera une meilleure année que 1992 et 1992 était une meilleure année que 1991, donc nous allons dans la bonne direction», a déclaré l'analyste Mark Zandi, de la firme Regional Financial Associates à West Chester (Pennsylvanie).

La Royale mise sur une croissance de 3,5%

LA BANQUE Royale table désormais sur une croissance économique réelle de 3,5% l'an prochain et de 4,1% en 1994.

Les perspectives économiques les plus récentes de la banque font également état d'une nette progression des investissements des entreprises en machines et outillage, sous l'effet de l'importante restructuration industrielle en cours. De plus, les dépenses de consommation, modiques pendant ces dernières années, commencent à augmenter, ce qui pourrait accélérer la reprise économique.

Les marchés immobiliers résidentiels devraient, pour leur part, continuer à se renforcer pour atteindre 205 000 unités mises en chantier en 1994, et les bénéfices des entreprises sont en voie de redressement.

«Nous sommes maintenant témoins de signes positifs de reprise, a conclu M. Sweet, mais cette reprise sera beaucoup plus lente qu'habituellement et nous prévoyons que les ménages et les entreprises souffriront d'un taux de chômage élevé et d'une situation économique difficile pendant encore une partie de 1993.»

**On peut être célèbre
et rester simple.**

La Datejust de Rolex est une montre très recherchée, portant le titre enviable de «Chronomètre» délivré par le Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres.

Mais comme tous ceux dont les qualités sont indiscutables, elle reste sobre, ce qui la rend encore plus belle.

ROLEX



Bijouterie GAMBARD
Vente et réparation technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville, 866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

ÉDITORIAL

La faim du monde

NOURRIR LES AFFAMÉS au bout du fusil: cette extrémité à laquelle la civilisation en est aujourd'hui rendue est-elle un signe de progrès et d'espoir? Annonce-t-elle une nouvelle ère, un nouvel ordre qui rendrait la faim officiellement intolérable, au moment où, selon les chiffres les plus fiables, le monde produit 110% de la consommation alimentaire nécessaire à 5 milliards et demi d'individus?

Crise somalienne, sommets de l'alimentation, chiffres alarmistes, ici même, sur la malnutrition dans nos sociétés riches: l'occasion est bonne, à la veille d'une grande fête chrétienne qui se veut aussi une célébration de la bonne chère et de la solidarité humaine, de s'interroger sur la faim, entre la culture-hamburger et les images tragiques venues d'Afrique.

Le spectaculaire débarquement de Somalie est la réponse médiatico-militaire à une crise aiguë comme on en voit de moins en moins dans le monde. Car la famine comme processus direct tue en réalité moins d'êtres humains qu'il y a vingt, trente ou quarante ans. La malnutrition reste certes un phénomène endémique et honteux à l'échelle mondiale. Mais l'obscénité de Baidoa et de ses enfants décharnés n'est que la pointe de l'iceberg. C'est la version la plus radicale d'un mal certes profond, mais aux manifestations plus nuancées qu'on pourrait le croire.

Selon la FAO, cette agence spécialisée de l'ONU qui fait grassement vivre quelques milliers de hauts fonctionnaires internationaux dans les beaux quartiers de Rome, la disponibilité alimentaire n'a cessé de croître au cours des années 80, y compris dans le tiers monde.

L'Afrique, damnée entre les damnés, a ainsi vu sa consommation par personne et par jour passer de 2140 calories à 2200 calories au cours de la dernière décennie. Les «mal nourris» sont aujourd'hui 780 millions d'êtres humains, contre 940 millions il y a vingt ans. En pourcentage, le progrès paraît encore plus saisissant: 14% de la population mondiale, contre 28% en 1970, a le ventre creux d'une façon chronique.

Ces chiffres restent considérables, scandaleux et inadmissibles. À côté de succès comme ceux du Sahel aujourd'hui passablement reverdi et de l'Asie du Sud-Est sortie du sous-développement, combien de plaines du Gange, de Bangladesh et de pays d'Afrique subsaharienne toujours soumis à la malnutrition endémique?

Famine et malnutrition chronique sont deux phénomènes distincts. Si la première — Somalie nonobstant — est de plus en plus rare, la seconde reste, malgré les modestes progrès accomplis à l'échelle globale, endémique dans de vastes zones des sociétés humaines.

La famine pure et dure à la somalienne a pour origine non pas la structure inéquitable des échanges économiques internationaux ou le caractère impitoyable des catastrophes naturelles. Elle a pour cause la haine tribale, le surarmement et le grand banditisme qui entraînent à leur tour la ruine socio-économique. Demain à Sarajevo? On croit rêver, mais ce n'est pas impossible...

Nord obèse contre Sud rachitique? La situation n'est plus si simple

La malnutrition, phénomène aux facettes de plus en plus diversifiées, relève, elle, davantage de causes structurelles, politiques, économiques ou écologiques. Le «tiers monde», ce n'est plus seulement les antipodes asséchées ou inondées, c'est aussi de petites poches de plus en plus visibles aux portes de nos villes d'Occident. Ainsi peut-on interpréter les appels angoissés qu'ici même, les organismes de solidarité sociale lancent traditionnellement à la veille des Fêtes.

Il y avait une géographie de la faim; il y a de plus en plus une sociologie de la faim. Pauvres, vieux, enfants, membres de certaines classes sociales ou de certaines ethnies: tels sont les nouveaux «groupes à risques» du tableau mondial de la malnutrition. Nord obèse contre Sud rachitique? La situation n'est plus si simple...

Amélioration de l'approvisionnement global; inégalité persistante de l'accès à cet approvisionnement; faire l'analyse de la faim, c'est aussi s'interroger sur les structures économiques et sur le «paradoxe de l'abondance» — selon lequel on a toujours faim même s'il y a bien assez de nourriture sur Terre — relevé par le pape lors de son discours de Rome, il y a deux semaines.

Avec l'extension mondiale du modèle Big Mac (maintenant disponible à Varso-

vie et à Aden), se nourrir est de moins en moins un fait de culture typique d'une région, d'un pays, d'une localité. C'est de plus en plus un fait économique, une nécessité fonctionnelle, une utilité parmi d'autres, de plus en plus standardisée, qui trouve son prix sur les courbes de l'offre et de la demande.

La paysannerie est partout sur la sellette: méprisée, dévalorisée et misérable au Sud, elle est sous accusation en Occident, coupable d'avoir le ventre trop gras, d'être ultra-subsventionnée et sur-productrice. Avec l'actuelle guerre économique euro-américaine, autour de l'Uruguay Round et des subventions agricoles, le paradoxe alimentaire est complet entre la richesse des moyens et la pauvreté de ce qui est disponible au plus grand nombre.

Autre paradoxe, typique de l'après-Mogadiscio: les superproductions-catastrophes du genre «Somalie 92» répondront en fait de moins en moins, dans l'avenir, aux questions fondamentales que pose au monde civilisé la persistance structurelle de la sous-alimentation.

Car au fond, dans ces opérations hypermédiatisées, tout le monde trouve son compte: le donneur comme le receveur. A court terme, tout est si simple: tu crèves de faim, c'est obscène et insupportable; j'accours donc avec mes sacs de riz, mes bazookas et mes caméras en technicolor.

Le caractère catastrophique des famines cycliques du type Éthiopie 1984 ou Somalie 1992 pousse, une fois de temps en temps, l'Occident à mettre sur pied des monstres logistiques capables sans nul doute d'entraver une crise ponctuelle.

Mais l'amélioration relative de la situation, dont a fait état la FAO ces derniers jours, est paradoxalement plus exigeante pour la solidarité Nord-Sud: au-delà de la Somalie et de ses 2 millions d'affamés en état d'urgence absolue, les 780 millions de mal-nourris chroniques, récemment passés de 1850 à 1900 calories par jour en moyenne (6 progrès!), attendent des solutions d'un autre ordre: reboisement des régions désertiques, réhabilitation de la paysannerie et de la vie rurale, reconstitution des moyens de productions, des circuits commerciaux, des administrations et de l'État de droit.

Vaste programme, devant lequel les baïonnettes américaines à Baidoa semblent bien, bien petites...

FRANÇOIS BROUSSEAU



Reprise

Tribune libre

La culture soupçonnée

Bernard Slobodian
Ecrivain

L'INTIME MÉLANGE de «deux traditions, britannique et française, avec l'ingrédient additionnel de la transparence», pour reprendre les termes de Lise Bissonnette (La culture du soupçon, Le Devoir, 17 décembre 1992), n'est peut-être qu'un pis-aller, sinon un compromis honorable, voire une étape qu'on ne saurait pleinement juger avant d'en avoir fait l'expérience, c'est selon. Si cet intime mélange, qui donnerait ou donnera lieu à ce que nous sommes pressés d'appeler une «politique culturelle», est désormais incontournable sur un plan pratique — la chose est presque déjà faite —, l'avènement du nouveau ministère n'a pour effet, quant à nous, que de montrer l'urgence qu'il y a à redéfinir la place que la société québécoise veut faire à l'art, ainsi que les modalités présidant à sa manifestation sous toutes ses formes.

Peut-on vraiment parler ici de «politique culturelle»? Si on entend par cette expression la volonté politique de se doter de nouveaux pouvoirs en matière de culture, ou de rapatrier des fonds et des pouvoirs d'Ottawa; si l'on s'agit que d'une entreprise de rationalisation du système d'octroi des bourses et subventions, le Québec, il est vrai, n'a pas à s'excuser de se donner une politique de la culture. C'est cependant dans le contexte, toujours plus problématique, de la gouvernance ambiguë et ambivalente que perpétuent nos deux gouvernements que la place faite à l'art ne change pas fondamentalement. Les visées, qu'elles soient communes ou non, administrativement réparties selon tel ou tel palier subventionnaire, qu'on les dise dirigistes, autoritaires, arbitraires ou teintées d'intérêts nationalistes, n'ont en fait qu'un seul mot d'ordre, tacite: l'inscription systématique de l'art dans le champ de l'économie politique. Qu'aucun champ d'activité sociale n'ait échappé à cette inscription n'est pas un fait nouveau; cela s'inscrit même comme une donnée de la culture occidentale. Voilà la réalité à laquelle Mme Bissonnette nous renvoie quand elle dit qu'«aucun pays industrialisé ne saurait se gouverner sans politique culturelle, tout simplement parce que l'industrie culturelle est aujourd'hui de premier rang dans leur économie.» Sauf qu'en dehors des apparences, cette réalité «sonne peut-être le glas de l'art plus qu'elle n'en actualise les possibilités essentielles.

L'art, et plus généralement les communications, font partie de ce mouvement que le terme industrie(s) culturelle(s) semble devoir cristalliser dans une expression où le consensus sémantique, apparemment, est de l'ordre de l'acquis. À cet égard, la notion très tenace d'industrie culturelle est peut-être la pierre d'achoppement de toute manifestation artistique, désormais consommable, exportable et exploitable.

POURTANT, l'origine même de la notion d'industrie culturelle et la signification qu'on lui prête aujourd'hui, voire les attentes qu'on en a, devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie de la part des décideurs et des artistes si on ne veut pas se retrouver, *nolens volens*, devant une «culture Ikéa» qui sera alors à cent lieues des aspirations profondes et du sens qu'on attribue généralement à toute culture. On est en droit de se poser de très sérieuses questions quant à l'avenir de toute pratique artistique qui devra vraisemblablement se plier au jeu de l'offre et de la demande. L'exercice qui consiste à consacrer les industries culturelles au sein du système dit des grappes industrielles n'est que la rationalisation économique du domaine des arts et des communications (celles-ci surtout) aux fins d'un contrôle plus «cohérent» des différents objectifs, tant au niveau péuniaire qu'au niveau d'une image à projeter. La portée, dont on ne saurait aujourd'hui prédire toutes les conséquences, de l'absorption graduelle des pratiques artis-

tiques par les industries culturelles, devrait être au centre des préoccupations de ceux pour qui une politique culturelle veut dire autre chose et plus qu'une simple «machine à faire de la culture». Non que les intentions des divers intervenants et décideurs soient machiavéliques en la matière, mais il y a peut-être lieu de croire qu'ils ne savent tout simplement pas ce qu'ils font. Ils nagent avec le courant, de peur de se voir submergés par une vague de fond qui les amènerait à penser autrement.

ICI COMME AILLEURS, il ne semble pas qu'on ait consulté ceux qui depuis des années réfléchissent au hiatus entre art et culture, d'une part, et, plus globalement, entre progrès et culture post-moderne, d'autre part. Si on ne peut résumer la teneur d'une problématique aussi vaste et complexe, nous ne soulignerons ici que la disparité qu'il y a entre l'origine et la conception de la notion d'industrie de la culture et nos industries culturelles en référant à l'analyse qu'en faisait Jean-François Côté en 1989: «L'industrie de la culture, en tant que notion sociologique, dit-il, est née dans les années 40 de l'esprit désillusionné de deux intellectuels allemands réfugiés aux États-Unis, Max Horkheimer et Theodor Adorno. Elle référerait à ce que ces auteurs pensaient alors être ni plus ni moins que la fin de la culture, l'annihilation de la possibilité même de l'art, et la dernière étape d'un monde totalitaire enfermé dans ses mécanismes administratifs.» Comme tel, ce que ces auteurs dénonçaient était «l'absence de possibilité de culture due à la généralisation de la production et de la consommation proprement industrielle.» Si le contexte a changé, on peut dire que les conclusions demeurent, indépendamment du fait que la signification et les attentes qui ont vu naître nos industries culturelles sont plus généralement comprises dans la perspective d'un projet positif devant résoudre des problèmes concrets de tous ordres. Toutefois, et dans une optique plus générale, il sera peut-être profitable ici de soumettre à la réflexion une citation de Hannah Arendt qui tend à illustrer l'aspect nécessairement conflictuel qu'il y a à vouloir faire endosser à l'art les mêmes critères de production qu'aux biens de consommation. «Parmi les objets qui donnent à l'artifice humain la stabilité sans laquelle l'homme n'y trouverait point de patrie, écrit-il, il y en a qui n'ont strictement aucune utilité et qui en outre, parce qu'ils sont uniques, ne sont pas échangeables et défient par conséquent l'égalisation au moyen d'un dénominateur commun tel que l'argent.»

NOUS N'AVONS pu ici que pointer du doigt, si l'on peut dire, le contexte dans lequel évolue la notion d'industrie culturelle, en essayant d'attirer l'attention sur le fait que la juxtaposition sans frein de l'art, de la culture et de l'économie politique ne forme pas, tant s'en faut, le ferment d'une politique culturelle. Cette dernière, si elle devait voir le jour, ne pourra être que le fait des artistes eux-mêmes, qui ont le choix de s'adonner au jeu agonistique des institutions tous azimuts ou d'inventer, encore une fois, le terrain même sur lequel nous serons en mesure de partager l'unique témoignage du vivre-ensemble des hommes: une culture. «Parce que le système, dit Jean Baudrillard, n'a pas de meilleure stratégie aujourd'hui que la dialectique de l'économie politique, la révolution culturelle devra se faire contre la révolution économique-politique.» Non, le Québec n'a pas à s'excuser de se donner une politique de la culture au sens restreint et très pragmatique qu'a Mme Bissonnette l'entend. Toutefois, quand elle se demande si «à force de travailler dans la fiction, on finirait par ne plus savoir la distinguer de la réalité», elle sait aussi bien que moi que c'est à force de travailler dans la fiction qu'on court également la plus belle chance de la transformer. La réalité, bien entendu.

LETTRES AU DEVOIR

Hommage au critique

C'EST ACCESSOIREMENT votre texte, monsieur Robert Lévesque, sur Le prince travesti (coiffé d'une photo d'aussi grande qualité que votre critique) qui m'amène à vous les rendre maintenant. J'y ai trouvé, comme souvent, d'intéressantes informations de contexte, de l'analyse intelligente, les grandes caractéristiques de la production, si bien que, sans l'avoir vue, j'en avais tout de même une perception précise. Tout cela rendu dans un style qui donne, de surcroît, du plaisir littéraire.

C'est aussi, et plus fondamentalement, votre inébranlable résistance à la facile complaisance qui me les inspire. Vous avez du métier de critique une conception haute et exigeante, hélas insuffisamment partagée. Faut dire qu'en tout, l'excellence est forcément rare!

René Roy
Québec, 7 décembre 1992

La guerre des femmes

MADAME Francine Bordeleau, je ne suis pas une héroïne fatiguée, ni frustrée et ni souffrante. Pourtant je constate avec Mme Marilyn French, auteur de *La Guerre contre les femmes*, l'ampleur des violences faites aux femmes, qu'elles soient économiques, psychologiques, physiques ou sexuelles. C'est pourquoi je ne peux m'empêcher de réagir à votre critique de ce livre paru dans LE DEVOIR du 7 novembre 1992.

Selon vous Mme French commet «l'insulte de présenter des femmes une image misérabiliste». Pourquoi une telle accusation alors que chaque jour s'ajoute le nom d'une autre femme tombée sous les coups répétés de son conjoint, son ami ou encore d'un inconnu et que chaque jour une femme (au moins) est harcelée au travail et ne peut que se taire par peur de perdre son emploi.

Malgré les progrès accomplis par les femmes sur le marché de l'emploi c'est à elles qu'on consacre les ghettos d'emplois les moins bien rémunérés, les plus précaires et les moins valorisés.

Expliquez-moi pourquoi les plus pauvres au Québec et au Canada sont les femmes monoparentales? Ou sont passés leurs conjoints?

La guerre contre les femmes existe réellement. Elle peut être plus ou moins insidieuse, mais elle peut aussi prendre la forme de scénarios bien construits. Est-elle systématique? Disons que toutes les femmes n'en meurent pas mais que toutes sont touchées un jour ou l'autre. De la même façon ce ne sont pas tous les hommes qui sont enrôlés dans cette guerre. Mais ils sont encore presque unanimes à en être complices par leur silence.

Nicole de Sève
Longueuil, 6 décembre 1992

À l'an prochain

VOTRE ÉDITORIAL intitulé *Ni beau, ni chaud* m'a paru fort juste. Tout comme vous, je n'ai pas aimé qu'il y ait mélange des genres au cours d'une remise des prix du Québec, distinctions par excellence dé-

cernées par l'État. Désolé, je le fus et je le reste, notamment pour les lauréats, leurs parents et leurs amis qui ne demandaient qu'une chose, ce soir-là: honorer et fêter ceux qui avaient été élus par leurs pairs. Les responsables de l'émission ont détourné cette célébration de son sens.

Ce qui importe, au lendemain de ce raté, c'est de préparer soigneusement la prochaine remise des prix. L'idée d'en faire une présentation qui soit portée à la connaissance du plus grand nombre par la voie de la télévision est excellente. Il faut aussi se réjouir de la décision du gouvernement du Québec d'ajouter deux prix scientifiques, dès l'an prochain. Raison de plus pour faire en sorte que cette remise permette notamment, comme s'y est acharnée le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science au cours de la dernière soirée, de souligner que les récipiendaires ne sont rien de moins que des modèles exigeants pour les plus jeunes de notre société et de les en remercier au nom de tous ceux et celles qui les ont fréquentés. Faisons donc toute la place à ceux et celles qui recevront ces prix du Québec, l'an prochain, en les invitant à nous faire partager leur passion et leur joie.

Claude Benjamin
Président
Régie du cinéma

Période de gel

AVEC L'ANNONCE des coupures budgétaires dévoilées mercredi le 2 décembre 1992 par le ministre des Finances, Don Mazankowski, et commentées par le président du conseil du Trésor du Canada, Gilles Loiseleur, le même jour à l'émission *Le Point*, télédiffusée à l'antenne de Radio-Canada, je me vois contrainte d'exprimer un sentiment désagréable de mécontentement.

Cette frustration n'est pas le résultat d'une action de gel visant à diminuer les dépenses de l'État (on ne peut être contre la

vertu!), le quel principe mérite tout mon appui, mais ce sont plutôt les commentaires de monsieur Loiseleur, faisant état du soutien unanime qu'il a de la population face aux coupures de salaires des «commis de l'État».

Quotidiennement, je consulte mon agenda libellé par Emploi et Immigration Canada et j'y retrouve en tête d'affiche «EIC: Notre raison d'être, c'est vous» ainsi que les principes découlant de la philosophie de gestion prairinée par EIC nous énonçant que, pour notre employeur, nous les employés représentons la ressource la plus précieuse.

Je croyais que mon employeur, pour lequel j'ai un sentiment d'appartenance et de fierté, partageait ces convictions qui s'avèrent être davantage théoriques que pratiques. Cependant, l'organisation nous rappelle que, dans le cadre de Fonction publique 2000, un changement dans la culture doit se faire et que notre grande famille québécoise (7080 employés d'EIC) doit pouvoir compter sur l'appui et le respect de son employeur. C'est une question de solidarité.

Hélène McGee
Montréal, 7 décembre 1992

Les mariages insensés

PARLER DU DROIT des homosexuels au mariage n'a aucun sens. N'est objet de droit que ce qui peut être revendiqué comme un dû et il n'y a rien de contre nature qui puisse faire l'objet d'une telle requête. Enfin, une personne homosexuelle n'est pas un sujet légitime de droits et libertés en tant qu'homosexuelle, mais en tant que personne humaine.

Le mariage est essentiellement une communauté profonde de vie et d'amour ordonnée à la génération et à l'éducation des enfants. Que les actes homosexuels ne soient pas ordonnés au fondement d'une famille, c'est assez évident. Qu'il s'agisse d'un mode d'union qui ne soit pas complémentaire mais circulaire l'est encore tant il est manifeste qu'un homme n'est pas une femme ni une femme un homme.

Quelqu'un peut revendiquer le droit à n'être pas traité injustement à cause de son orientation sexuelle, mais rien ni personne ne peut donner ou recevoir la permission de commettre des actes contre nature ou de conclure un type d'union qui y engage. L'État peut tolérer jusqu'à un certain point ce genre d'union, mais il ne saurait l'approuver, les recommander ou les promouvoir en les entourant de la faveur et de la protection du droit.

Ce qui doit être protégé par le droit, ce ne sont ni les actes ni les unions homosexuelles, mais les personnes homosexuelles. Et, si ces personnes doivent être soustraites à toute forme de ségrégation, de violence et d'injustice, ce n'est pas en raison de leur orientation sexuelle, mais en raison de leur dignité de personne humaine. À ce titre, en effet, ils ont les mêmes droits et libertés que tous les autres citoyens et l'État doit veiller à les faire respecter.

Normand Lamoureux
Montréal, 10 décembre 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice:
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeur de l'information
Benoit Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu,

Roch Côté
Directeur des
publications spéciales

Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS